



un grand mouvement populaire  
autour de l'Ecole Publique  
institution essentielle de la République

## LA PÉTITION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION LAIQUE

N° 261 bis  
17 décembre 1987

VIÈME Année

- Dépot légal décembre 1987

- N° ISSN 0751 8145

# TÉMOIGNAGE

## CLÉMENT DURAND



Conférence du 30 avril 1986

**FÉDÉRATION  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

48, rue la bruyère  
75440 PARIS CEDEX 09  
Tél. (1) 42.85.71.01

CCP 2391 79 H PARIS  
télex : FENTELX 648 356 F  
Télécopie : 40.16.05.92

Commission paritaire :  
2161 D 73

Ce  
numéro  
a été préparé  
par  
le Département  
Histoire sociale  
du  
Centre  
Fédéral

Rédacteur en chef  
Yannick Simbron

Secrétaire de rédaction  
Jean Lambotin

Directeur de la publication  
Robert Micheau

Maquette  
Pierre Dizier

Photos  
Pascal Lebrun

Prix du numéro : 10 F  
Abonnement : 160 F



Photocomposition  
et Imprimerie de la FEN

## UNE PAGE DE L'HISTOIRE FÉDÉRALE

**13 février 1960**

### Pétition laïque contre la loi Debré

**19 juin 1960**

### Rassemblement de Vincennes

**L**e 30 avril 1986 au siège de la FEN, dans le cadre du cycle de conférences menées conjointement par le département HISTOIRE SOCIALE du Centre fédéral et le Centre de Recherches, d'Histoire des Mouvements Sociaux et du Syndicalisme (CRHMSS), Clément Durand, ancien secrétaire national du SNI, ancien secrétaire général du CNAL, devait, 26 ans après, apporter son témoignage sur la grande manifestation laïque que fut le rassemblement de Vincennes, le 19 juin 1960.

Pendant près de trois heures avec sa verve coutumière doublée de cet accent du terroir mayennais dont il est originaire, notre ami a retracé scrupuleusement «l'un des grands moments de l'action laïque d'après-guerre».

La conférence fut suivie d'un riche débat auquel participèrent d'éminents historiens tels : Antoine Prost, Alain Bergounoux, René Mouriaux, Jean-Paul Martin, Jacques Girault, etc. mais aussi des militants actifs ou retraités des syndicats de la F.E.N.

Ce document relate intégralement l'exposé de Clément Durand.

□ Guy Delage



De gauche à droite : Guy Delage, Henri Aigueperse, Clément Durand et Jacques Pommatau

#### SOMMAIRE

- Editorial de Jacques Pommatau  
Faire triompher les valeurs républicaines page 3
- Préliminaire à la conférence page 4
- La pétition du comité national d'action laïque par Clément Durand pages 5 à 20
- Annexes pages 21 à 25
- Discussion pages 26 à 31



## éditorial

# faire triompher les valeurs républicaines

Il y a 115 ans le 19 juin 1872, Jean Macé remettait à l'Assemblée Nationale à Versailles une pétition qui fut à la source des lois laïques de la IIIème République.

Il y a 27 ans, le 19 juin 1960, des centaines de milliers de laïques rassemblés à Vincennes à l'appel du C.N.A.L. manifestaient au nom de près de onze millions de signataires leur opposition à la loi du 31 décembre 1959 plus connue sous le nom de loi Debré.

Pétition nationale historique et lucide qui caractérisait la loi votée comme une loi « qui détruit un équilibre de sagesse et une oeuvre de concorde nationale et qui est contraire aux principes fondamentaux de la République française et à l'évolution historique de la Nation ».

Clément Durand, secrétaire laïque du S.N.I. et de la F.E.N. de 1948 à 1969, ancien secrétaire général du C.N.A.L., nous raconte ici cette grande période de notre histoire.

Histoire vécue et surtout réflexion sur le combat laïque, sur la laïcité et son sens : .....« ni un dogme, ni une idéologie, ni un concept figé, elle s'identifie à la raison humaine en marche vers l'avenir, on pourrait la définir comme un mouvement de la pensée critique.... » Il n'y a rien à ajouter, sauf que la raison met décidément bien du temps à triompher !

Depuis 27 ans, elle est en échec sur ce terrain, depuis 27 ans, la froide détermination des uns, les tergiversations des autres, la peur et l'égoïsme du plus grand nombre maintiennent notre pays dans une situation de ségrégation de la jeunesse et de concurrence scolaire, amplifiée par la droite revancharde revenue aux affaires en 1986.

Aujourd'hui le pays s'étonne de la résurgence de l'esprit de Vichy. L'arrogance d'une extrême droite fascisante en est la conséquence. Ceux qui ont mis à mal les principes républicains vis-à-vis de la jeunesse, ceux-là mesureront-ils un jour quels apprentis sorciers ils furent. Ceux qui sont aujourd'hui nos ministres n'ont-ils pas applaudi à ces affiches qui présentaient l'école publique comme une prison ?

En 1959, nous dit Clément Durand, il n'y eut avec les laïques aucune concertation, aucune discussion..... nous vivons sans doute un de ces balbutiements de l'histoire.

Oublier le serment de Vincennes serait bien pire que trahir nos aînés, ce serait renoncer aux valeurs républicaines issues de la Révolution française de 1789.

Jacques POMMATAU  
Secrétaire général de la F.E.N.

Conférence du 30 avril 1986

## préliminaire

### Intervention du Secrétaire Général de la FEN

**E**n référence aux déclarations du Ministre MONORY d'avant hier vous comprendrez que ces seules déclarations posent quelques interrogations à la Fédération et à ses syndicats nationaux. Peut-être même alors qu'on va traiter de l'histoire de la FEN nous trouvons-nous à un moment historique et déterminant pour l'avenir même de la Fédération de l'Éducation Nationale ?

Je ne vais pas aller trop loin là-dessus.

Je m'en tiendrais simplement à une présentation rapide de notre ami Clément DURAND.

C'est une tâche absolument redoutable que de présenter Clément DURAND. Parce que cela paraît complètement dérisoire que d'être amené à vouloir présenter Clément.

Clément DURAND, d'abord fait partie de cette équipe d'anciens de la maison qui constituent, tous, et ils sont relativement peu nombreux, malheureusement, la conscience syndicale de la F.E.N. la référence à eux est quasi quotidienne lorsque nous sommes dans des situations difficiles, particulièrement difficiles.

Alors simplement, je ne vais pas épiloguer longtemps sur Clément DURAND, vous le connaissez tous, Militant de la F.E.N. depuis cinquante ans, puisque je crois savoir que Clément DURAND a des responsabilités syndicales depuis 1936, ce qui situe quand même les choses, je crois qu'il était conseiller syndical de son département dès 1936 et militant national dans les organisations depuis la libération, en janvier 1946 Clément DURAND a été élu au bureau national du Syndicat National des Instituteurs, il était membre du Bureau fédéral depuis 1948, c'est-à-dire que Clément DURAND a connu toute cette période syndicale d'avant la grande scission



syndicale, il fait partie des quelques anciens qui sont d'ailleurs présents autour de cette table qui ont connu notre organisation membre de la grande CGT d'avant la Scission.

Clément DURAND a milité bien sûr depuis ces dates jusqu'à aujourd'hui parce que nous considérons Clément DURAND encore aujourd'hui parmi l'équipe militante de la Fédération de l'Éducation Nationale avec une activité particulièrement axée sur le domaine laïque puisque Clément a été secrétaire de la Commission laïque et du SNI et de la FEN de 1948 à 1969.

C'est dire la place qu'il a pu jouer dans le combat laïque que nous avons eu à conduire. Il a été, vous le savez bien, le premier secrétaire général du Comité National d'Action Laïque et donc à l'instigation de la création de ce comité. Mais Clément DURAND à côté de cela, avait des activités du même type mais qui ouvraient notre syndicalisme sur l'extérieur puisqu'il a été à l'origine de la création de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves en 1947 et pour premier Secrétaire Général de 1947 à 1962. Il était en outre membre du Conseil général et du

bureau de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente de 1951 à 1973 et vous savez que Clément a terminé sa carrière directement militante, avec des responsabilités de mandats précis en tant que secrétaire général de la Jeunesse au Plein Air de 1969 à 1980 alors c'est dire la richesse de la tâche syndicale accomplie par notre ami au cours d'un demi siècle d'actions militantes et je pense que tout le monde prendra beaucoup d'attention aux propos que va nous apporter aujourd'hui Clément DURAND.

Un grand mouvement populaire autour de l'École Publique institution essentielle de la République

## LA PÉTITION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION LAÏQUE

**13 février - 29 mai 1960**

Exposé de Clément DURANT  
Ancien Secrétaire général du CNAL

**30 avril 1986**

Chers amis,

Vous m'avez donc demandé de vous parler ce matin, de la pétition, du Comité National d'Action Laïque.

Cette pétition organisée à travers toute la France, du plus petit village aux quartiers des grandes villes, du 13 février au 29 mai 1960, prolongée par une grande manifestation nationale le 19 juin sur la pelouse de Reuilly à Vincennes reste, après plus de 25 ans, l'un des grands moments, l'une des grandes actions laïques d'après guerre. Et ceux qui y ont participé sur le terrain, en faisant signer les cahiers de pétition, en gardent aujourd'hui encore, un souvenir ému. Un souvenir ému peut-être parce que avec l'écoulement des années, ce souvenir leur rappelle leur jeunesse et leur vie militante. Mais aussi et sans doute surtout, parce qu'ils ont le sentiment d'avoir été pleinement, chacun d'eux, là où ils étaient les acteurs d'une entreprise exceptionnelle. Par son déroulement



extrêmement décentralisé qui se situe uniquement autour de l'école, par l'engagement personnel, qu'elle a suscité chez des dizaines et des dizaines de milliers de participants, par le nombre d'informations, d'explications, de discussions qu'elle a provoquées par l'ampleur des résultats obtenus, près de 11 millions de signatures individuellement recueillies, la campagne pour la pétition a très vite dépassé le cadre de nos manifestations habituelles pour prendre le caractère d'un très large et très profond mouvement populaire.

Première caractéristique donc de cette pétition, un très large et très profond mouvement populaire.

Deuxième caractéristique, un mouvement autour de l'école laïque. Sur ce point, indiscutablement, elle témoigne de la confiance que la très grande majorité de la population, porte alors à l'école publique. Pas à une école publique seule, isolée, détachée du contexte général, mais à l'école laïque, considérée parce que laïque, comme l'une des institutions essentielles de la République et de la démocratie, l'élément de base du progrès social et de l'émancipation humaine. L'école qu'il faut défendre c'est l'école républicaine et par devers elle, c'est la République et la démocratie. Dans le contexte politique de l'époque, après les événements de 1958, le retour au pouvoir du Général de Gaulle dans des conditions un peu particulières, et surtout après les émeutes d'Alger de janvier 1960, l'affaire des barricades et les menaces qu'elles pouvaient faire peser sur le régime républicain en métropole même, de tels mots d'ordre, de défense de l'école républicaine, trouvaient de larges échos, et de grandes résonances dans l'opinion. Donc deuxième caractéristique de la pétition, c'est un mouvement populaire de défense de l'école républicaine, qui s'insère dans l'opinion générale du moment.

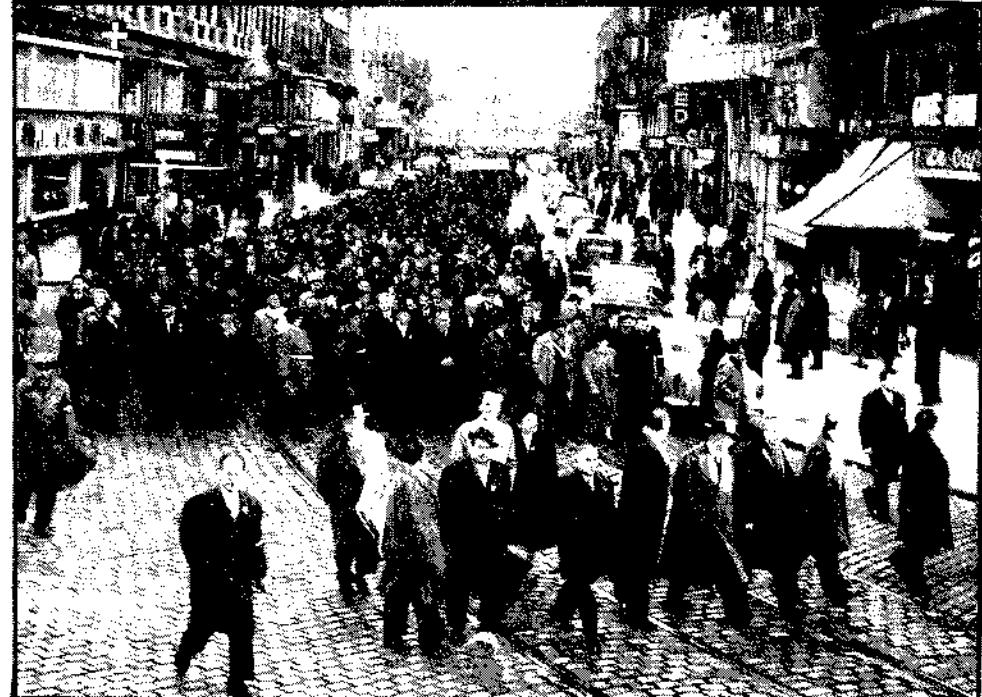
La loi Debré : l'aboutissement des campagnes des partisans de l'enseignement privé.

Alors me direz-vous, pourquoi une pétition nationale ? Pourquoi cette forme d'action, pourquoi une entreprise aussi nouvelle, aussi exceptionnelle, aussi difficile à réaliser, et à mener jusqu'à son terme ?

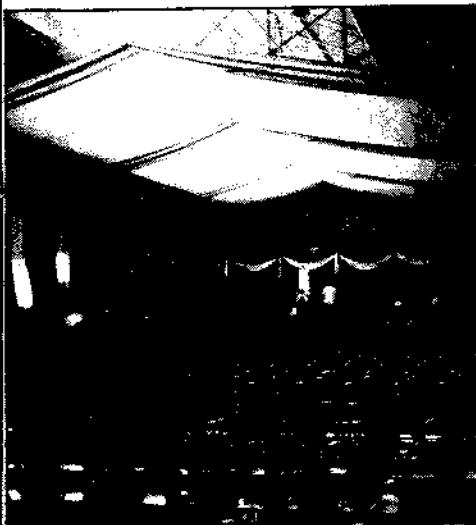
C'est que les responsables du CNAL avaient la conviction que les

mesures qui se préparaient, étaient elles aussi exceptionnelles. Qu'elles allaient représenter l'aboutissement, la conclusion des campagnes de harcèlement, menées sans relâche par les partisans de l'enseignement privé depuis 1946, qu'elles allaient constituer une rupture radicale avec les conceptions et la législation élaborées par les fondateurs de l'école laïque et de la République. Permettez-moi sur ce point, un très bref rappel des faits : il est indispensable pour comprendre nos motivations profondes de l'époque. Jusqu'en 1940, les lois scolaires de la troisième République avaient été considérées par tous les gouvernements comme des lois intangibles. Intangible, c'était le terme employé par tous les chefs de gouvernement, par tous les grands leaders politiques, pas seulement par Jaurès, pas seulement par Clémenceau mais aussi par des hommes modérés comme Raymond POINCARE, il aura fallu le régime de Vichy et sa Révolution Nationale pour que, pour la première fois, l'Etat accorde une aide aux écoles privées. La libération, avec l'Assemblée Consultative devait revenir, au début de 1945, à ce que nous appelions la législation scolaire républicaine. Mais très vite dès 1946, lors des deux débats aux deux Assemblées Constituantes sur la liberté de l'enseignement, les cardinaux et archevêques de France affirmaient dans une déclaration solennelle que l'épiscopat français tout entier était résolu à sauver la liberté de l'enseignement par tous les moyens en son pouvoir. Cette liberté, ajoutaient-ils, « doit recevoir un statut qui n'en laisse pas l'usage illusoire ou réservé aux seules familles favorisées par la richesse ». En novembre 1946, Messieurs François GAY et Henri TEIGEN deux personnalités éminentes du MRP esquissaient les grandes lignes de ce qu'ils appelaient déjà un système scolaire national, dans lequel serait assurée la coexistence de trois écoles : l'école publique, l'école privée qu'ils appelaient intégrée, pour laquelle l'Etat prendrait en charge le traitement des maîtres et leur retraite comme dans l'enseignement public, et enfin l'école privée libre.

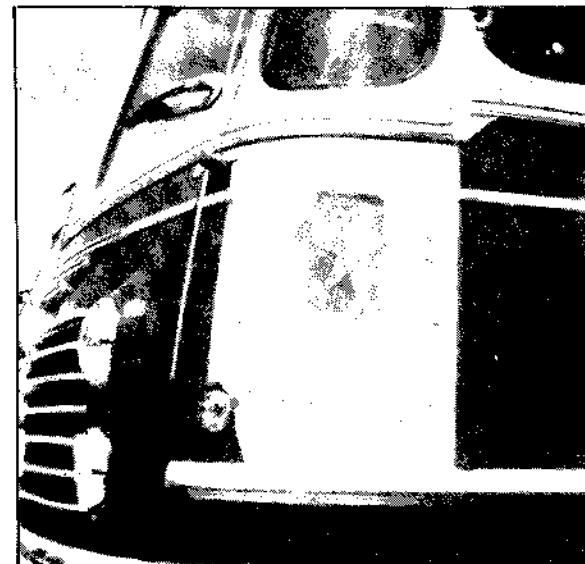
Toutes les actions engagées par les partisans du privé s'inscrivaient dans cette perspective de l'institution d'une école nationale pluraliste et constituaient autant d'étapes vers cet objectif. Ce furent successivement, la grève de l'impôt lancée par Monseigneur Cazeaux,



manifestation de Lille (1959)



Porte de Versailles, tout est prêt...



...après  
une nuit  
dans le car



...les délégations entrent



on arrive...



l'évêque de LUCHON, l'appel aux votes des subventions aux écoles privées par les conseils municipaux et les conseils généraux le décret Poinsot-Chapuis qui provoqua la réunion en 1948 et en 1949 des Etats Généraux de la France Laïque d'où devait sortir le Comité Exécutif permanent composé de la Fédération de l'Education Nationale, du Syndicat National des Instituteurs, de la Ligue Française de l'Enseignement, de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, quatre organisations, auxquelles par la suite devaient s'ajouter ceux qu'on appelait alors les délégués cantonaux, et devenir plus tard le Comité National d'Action Laïque. Puis les lois Marie Barangé de 1951, qui entraînèrent une grève des enseignants, avec une grande manifestation à Saint Dié, la ville de Jules Ferry, et qui représentaient selon le mot du cardinal Roques, archevêque de Rennes et Président de la Commission épiscopale scolaire, « la première brèche par où tout finirait par passer ». Aussi, quand quelques jours après l'arrivée du Général de Gaulle à l'Elysée, le nouveau premier Ministre Michel DEBRE déclare à l'Assemblée nationale le 16 janvier 1959, au cours du débat qui suivit sa déclaration programme : « parmi les problèmes soulevés, et qu'il faudra traiter, il en est un que j'évoque plus que d'autres, celui des rapports de l'Etat et de l'enseignement privé », les laïques eurent le sentiment que les partisans de l'enseignement privé touchaient au but qu'ils s'étaient fixé, qu'il ne s'agissait plus seulement d'accorder des subventions à l'enseignement privé mais qu'on s'acheminait vers l'élaboration d'une législation scolaire toute nouvelle, qui organiserait aux frais de l'Etat le fonctionnement de deux réseaux d'enseignement différents ayant des finalités différentes, dont l'un le privé, exigeait en même temps par la voix du Comité d'action pour la liberté scolaire, le maintien de l'unité de son enseignement, la confirmation législative et financière du droit familial d'éducation, en conformité, rappelle Ouest France du 7-8 février 1959, « avec l'autorité légitime de l'Eglise sur les écoles privées catholiques ».

Le Comité National d'Action Laïque :  
 - alerte l'opinion  
 - demande que le pays soit consulté

Dès lors tout au long de l'année 1959, les responsables du Comité National d'Action Laïque n'eurent de cesse d'alerter l'opinion au cours de manifestations imposantes à travers tout le pays en Mai-Juin d'abord, puis en Novembre. (Vous avez ici un exemplaire d'une affiche de la Seine qui annonce une manifestation de défense de l'école républicaine pour le lundi 9 novembre 1959). Donc le CNAL alerte l'opinion et demande que le pays soit consulté sur un problème aussi important qui n'avait été en aucune façon posé lors des élections législatives du 30 novembre 1958. Comme l'écrivait Pierre VIANSON PONTE dans le Monde du 11 novembre 1960, « cette aide, n'a été obtenue que par un abus manifeste dans l'interprétation de la volonté populaire, exprimée l'an dernier ». Mais rien n'y fit, la lettre au Président de la République du 15 février 1959 resta sans réponse. Tout à l'heure dans la discussion pourrais-je vous citer quelques passages de cette lettre car je crois qu'elle définit très clairement notre conception du rôle de la Nation en matière éducative. Sans réponse également, leur intervention du 15 mai auprès du Premier Ministre. Celui-ci resta sourd à tous les appels, répétant à chaque occasion que la loi serait votée avant la fin de l'année 1959. Il n'y eut avec les laïques aucune concertation, aucune discussion ; notre souhait de voir le pays consulté resta sans écho, le Premier Ministre, Michel DEBRE reçut le CNAL seulement le 4 décembre 1959, pour l'informer du dépôt du projet de loi sur le bureau de l'Assemblée. Début décembre, le projet arrêté par le Conseil des Ministres, est déposé effectivement, sur le bureau de l'Assemblée. C'est dans ces conditions que le 9 décembre le Comité National d'Action Laïque retint l'idée d'une pétition.

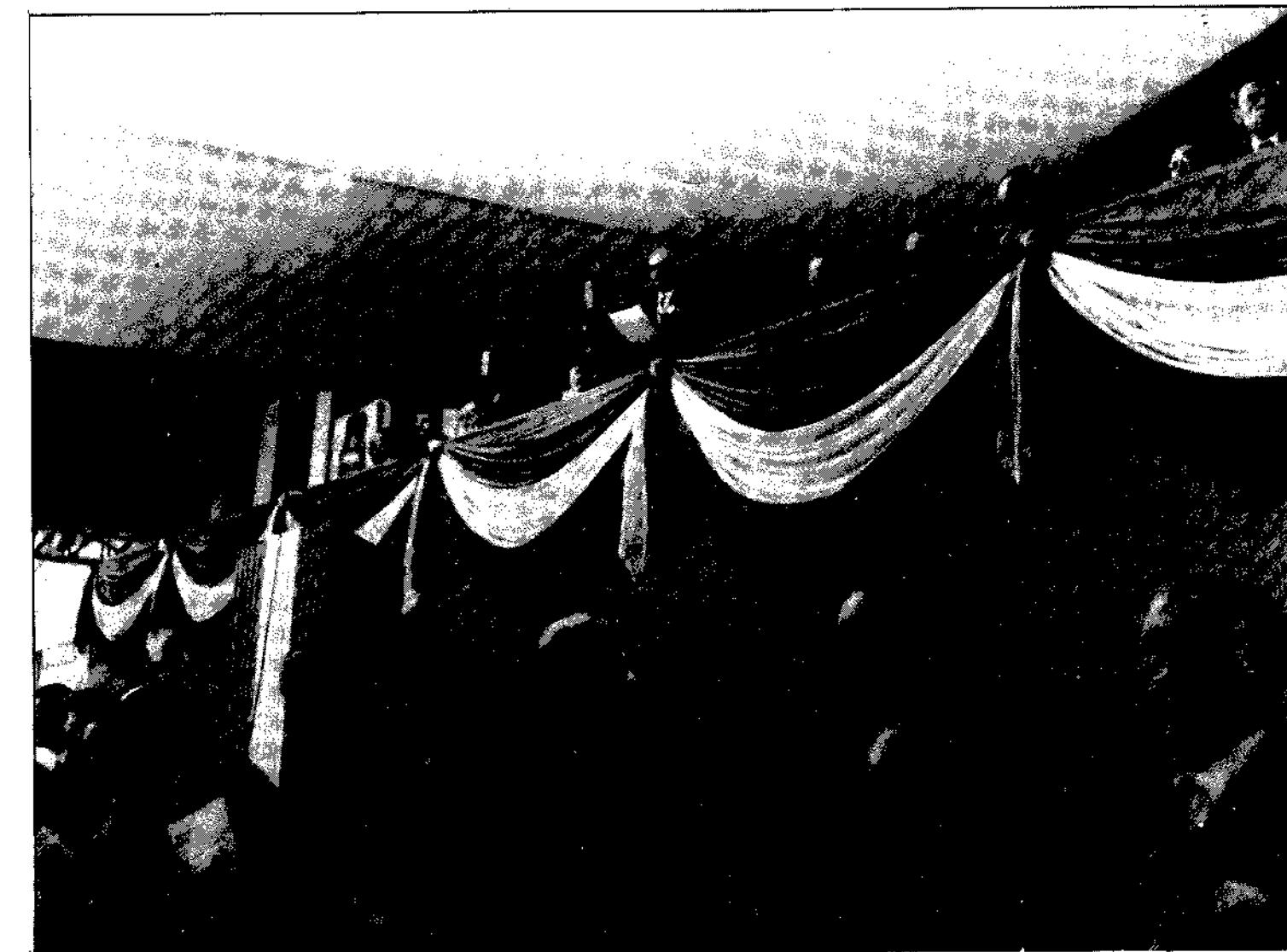
Alors examinons d'abord la préparation de cette pétition nationale. Ce fut un travail très important, dans lequel reconnaissent, les organisations du CNAL et tout particulièrement le SNI et la FEN, prenaient des risques considérables. Pour réussir une entreprise de cette ampleur, il fallait remplir croyons nous deux conditions : il fallait d'abord mobiliser, motiver, sensibiliser tous nos adhérents. Ce fut fait, par les manifestations que j'évoquais tout à l'heure ; par des réunions, des informations, des explications ; par des articles, à peu près



...on se retrouve  
(à droite Clément DURANT)



...quelques délégations dans la salle



#### A LA TRIBUNE...

*...Denis FORESTIER au micro, à sa gauche :  
Jean CORNEC, Henri FAURÉ, Georges LAURÉ,  
Clément DURANT, Robert DADER*

un par semaine dans l'Ecole Libératrice ou dans l'Enseignement Public. Il fallait en plus arrêter et faire appliquer des consignes très précises et très strictes. Dans cette perspective, le CNAL organise le 22 décembre une journée nationale de l'école républicaine. Ce jour là, il invite tous les enseignants à faire dans leur classe, dans le cadre de l'horaire scolaire, et des instructions officielles, et dans le respect scrupuleux de la conscience des enfants une leçon de morale et d'instruction civique sur l'idéal laïque, sur l'école laïque école de la fraternité ; une leçon de français sur un texte d'un de nos grands auteurs, relatif à la

laïcité, une leçon d'histoire sur l'œuvre scolaire de la troisième République, une leçon de chant : on les invitait à reprendre le chant du cinquantenaire en hommage à l'école laïque. Le 24 décembre 1959, jour où la loi est votée par l'Assemblée nationale, nous écrivions aux comités départementaux d'Actions Laïques ceci :

« le CNAL a décidé de consulter le pays sur sa volonté de maintenir la laïcité de l'école et de l'Etat. Cette consultation aura lieu sous forme de pétition. Il est absolument indispensable, que celle-ci ait une valeur incontestable, elle doit donc être

organisée avec le plus grand soin, commune par commune, quartier par quartier, et dans des conditions bien déterminées, donnant toute garantie sur la loyauté de la consultation, notamment sur l'identité, la profession, l'âge de ceux qui auraient donné leur signature ».

La méthode et les objectifs sont déjà esquissés dans cette première circulaire du CNAL. La méthode sera précisée par la suite, quant aux objectifs, ils seront très clairement définis dans le texte sur lequel le CNAL va demander aux Français et aux Français de se prononcer. Au cours de l'élaboration du texte de



*au premier rang  
quelques personnalités*

**COMITÉ NATIONAL D'ACTION LAÏQUE**  
3, RUE RÉCAMIER - PARIS 7<sup>e</sup>

**Pétition Nationale**  
1960



Département :

Commune :

sur lequel nous appelions les Françaises et les Français à se prononcer, et puis nous avions une série de pages qui donnaient la possibilité de recueillir trois cents signatures avec un certain nombre de colonnes dans lesquelles nous indiquions le numéro d'ordre, le nom, le prénom, l'âge, la profession, l'adresse, et la signature. Enfin, nous avions dans chaque cahier une petite feuille qui était jointe, et qui demandait à tous les collecteurs de fournir presque chaque semaine les lundis 15, 22, 29 janvier, 7, 14 et 21 mars, une petite carte qui donnait le résultat de la pétition et on précisait bien, pas seulement le résultat de la semaine. C'est ainsi que vers le 13 mars nous savions que nous allions dépasser les 6 millions de signatures. Voilà, le cahier dont se sont servi des milliers et des milliers de camarades qui ont fait signer la pétition, qui a été éditée par SUDEL car SUDEL voulait apporter sa contribution à la défense de l'école laïque. Plusieurs camarades auraient souhaité soit des feuilles volantes, peut-être plus facile à manipuler, soit un cahier pour cent ou cinquante signatures. Deux considérations essentielles ont écarté ces suggestions : d'une part, les signataires doivent avoir le sentiment du sérieux de leur engagement, et d'autre part, il faut absolument éviter toute manipulation des feuilles et garantir la sincérité des signatures recueillies.

A ce stade de la préparation, je voudrais m'arrêter un instant sur une disposition un peu particulière parce qu'elle souligne l'importance, et la qualité de l'engagement personnel des enseignants dans cette campagne. L'impression des cahiers de pétition avec la présentation que nous avions voulu leur donner, leur diffusion dans tous les départements, tout cela coûtait cher, or nous n'avions pas d'argent. C'est pourquoi la Fédération de l'Education nationale, lors de la réunion de la Commission Administrative, de novembre 1959, décide : « de demander à ses propres adhérents, à titre de contribution exceptionnelle le versement d'une journée de travail ». L'Ecole libératrice du 8 janvier 1960, publie les tableaux indiquant les sommes à verser par chacun de nos camarades et précise que les fonds ainsi recueillis feront l'objet d'une comptabilité spéciale. Dans l'Ecole Libératrice du 18 février 1960, Henri BAUDE trésorier général du SNI et membre du bureau fédéral précisait que les ver-

sements des sections départementales arrivaient régulièrement, même de sections très lointaines, comme Madagascar, ou la côte des Somalies. Plusieurs secrétaires de sections indiquaient que même des non-syndiqués estimaient : « qu'ils ne pouvaient rester en dehors de la bataille laïque » et envoyait leur contribution. C'est l'exemple d'un militantisme qui mérite d'être souligné, parce qu'il est révélateur d'un état d'esprit général des enseignants, qui considèrent comme prioritaire leur attachement à ce grand idéal de liberté émancipatrice que représente pour eux la laïcité de l'école et de l'Etat.

#### LA COLLECTE DES SIGNATURES

Enfin, deuxième modalité arrêtée après la confection des cahiers, qui signera les cahiers ? Après discussion le CNAL a décidé d'en appeler uniquement aux citoyens français répartis suivant leur âge, au-dessus de 21 ans, (c'était l'âge à ce moment de la majorité) d'une part, et de 18 à 21 ans d'autre part, afin de ne pas écarter nombre de jeunes et en particulier des jeunes étudiants.

Troisième modalité importante : où seront signé les cahiers ? Sur ce point, au sein même du CNAL, deux conceptions s'affrontèrent longtemps et continuèrent à s'affronter même après le lancement de la pétition. Sur le lieu du travail, ou au lieu de résidence ? Devant l'importance de l'enjeu pris publiquement, devant l'extrême complexité de la tâche, surtout dans les grandes villes, où il y a moins de lien entre les enseignants et la population, où tout est plus anonyme, et où le porte à porte est beaucoup plus difficile, un certain nombre de camarades, parfois du second degré (mais pas forcément du second degré car il y a de nombreux professeurs qui ont participé à la collecte des signatures, même des proviseurs) parfois responsables de sections départementales dans les régions urbaines, ou des militants de sensibilité que nous appelions alors CEGETISTES et qui souhaitaient un contact encore plus étroit avec le monde du travail, estimaient que la signature sur le lieu du travail même sous une forme collective, permettrait des effets de choc par le nombre de signatures que nous pourrions obtenir rapidement, entraînant plus facilement



*En route vers Vincennes...*



*...En famille, en groupe, tout le monde y va...*

tout le reste. Je puis dire que nous avons eu pendant quelques semaines, à la FEN, au bureau de la FEN, à la Commission Administrative de la FEN, des réunions animées et agitées sur ce point. Le SNI dans sa grande majorité, a écarté cette solution qui risquait d'enlever tout crédit à la pétition ; avec obstination nous avons fait prévaloir les points de vue selon lesquels le but à atteindre était :

Il d'obtenir un engagement complet et surtout, personnel, des laïques, de faire que cet engagement s'effectue uniquement autour de l'école et enfin qu'il se réalise sur le plan de la commune de résidence car nous voulions essentiellement saisir cette occasion pour établir ou rétablir, un contact, un dialogue entre les enseignants et les parents mais surtout entre les enseignants et la population. Ce faisant nous choisissons, nous le savons, la difficulté, mais nous choisissons aussi la seule voie susceptible de garantir la loyauté et l'authenticité de la pétition c'est-à-dire ses possibilités de résonance auprès de l'opinion, c'est-à-dire en définitive ses possibilités de pression sur les pouvoirs publics.

Effectivement comme vous pouvez l'imaginer, ce fut long et difficile, particulièrement dans les grandes agglomérations, où nous avions recommandé à nos camarades de prendre comme base le secteur scolaire qui pourrait être subdivisé en autant de sous-secteurs qu'il serait nécessaire, mais malgré tout ce n'était pas facile. Je pense à titre d'exemple, en particulier à deux de nos camarades, militantes de la section de la Seine, qui avaient à faire la rue de Verneuil (j'y pense parce que c'était tout près du siège du SNI) dans le 7ème avec ses hôtels particuliers essentiellement bourgeois. J'aime autant vous dire qu'il fallait un sacré courage pour aborder un tel secteur, surtout pour des enseignants dont ce n'est pas l'habitude de faire du porte-à-porte. Il fallait d'abord surmonter une sorte de réserve, une sorte de pudeur, il fallait aussi beaucoup de discrétion, beaucoup d'habileté. Bien sûr, il y avait des portes qui se fermaient, mais dans la généralité des cas une discussion s'engageait parfois longue, parfois animée, c'était quelquefois contradictoire, on ne signait pas toujours, mais de toute façon, le contact avait été établi, le problème posé et les arguments échangés.

Dans les milieux ruraux, c'était en général, plus facile mais ce fut tout aussi long. Je pense là à mon petit village de la Mayenne (je prends la Mayenne parce que c'est un département où il y a en gros 50% pour le public, 50% pour le privé !) 225 électeurs inscrits, une école laïque à deux classes tenue par un ménage d'instituteurs qui était là depuis une dizaine d'années, mais qui n'était pas secrétaire de Mairie. Une école privée de filles qui venait de fermer. Le premier jeudi où il a pu disposer d'un cahier de pétition, notre collègue part seul au début de l'après midi, à son retour vers huit heures du soir sa femme lui demande « alors combien de signatures ? ». Quatre, quatre ? mais qu'est-ce que tu as fait ? Tu as fait combien de fermes ? Deux. Deux mais tu t'amuses. Je m'amuse et bien viens avec moi à partir de jeudi prochain et tu verras. Et c'est ainsi que pendant plus de deux mois, chaque jeudi après-midi, ce ménage d'instituteurs se mit à parcourir la campagne. Ça se passait toujours de la même façon : on arrivait dans la cour de la ferme, où l'on était accueilli par le chien, puis le fermier se présentait, on visitait les étables, les écuries, on parlait de la pluie et du beau temps, on demandait des nouvelles du petit dernier, puis on était invité à passer à la maison, il ne fallait surtout pas refuser, on s'installait devant un bon cassé-croute, et on parlait de tout et de rien. Ce n'est qu'au café, qu'on exposait le but de la visite, et qu'on abordait le problème de l'école. Alors une nouvelle discussion s'engageait. C'est ainsi qu'avec beaucoup de patience, en rendant visite à tout le monde, même à ceux qui avait confié leurs enfants à l'école privée, et où partout il fut bien reçu, ce ménage d'instituteurs recueillit 185 signatures sur 225 électeurs et électrices inscrits. De tels exemples à la ville comme à la campagne, se multipliaient à l'infini. Peu à peu, l'entreprise s'affirmait, recueillait compréhension et sympathie auprès de larges couches de l'opinion. Très régulièrement, l'Ecole Libératrice, et l'Enseignement public donnaient des informations sur sa progression, de façon à maintenir et à stimuler les bonnes volontés et dès la mi-mars, il apparaît très clairement que cette campagne originale serait un succès.

Mais, le succès de la campagne même, a provoqué des réactions très vives ; de la part de nombreux



...ont y est...

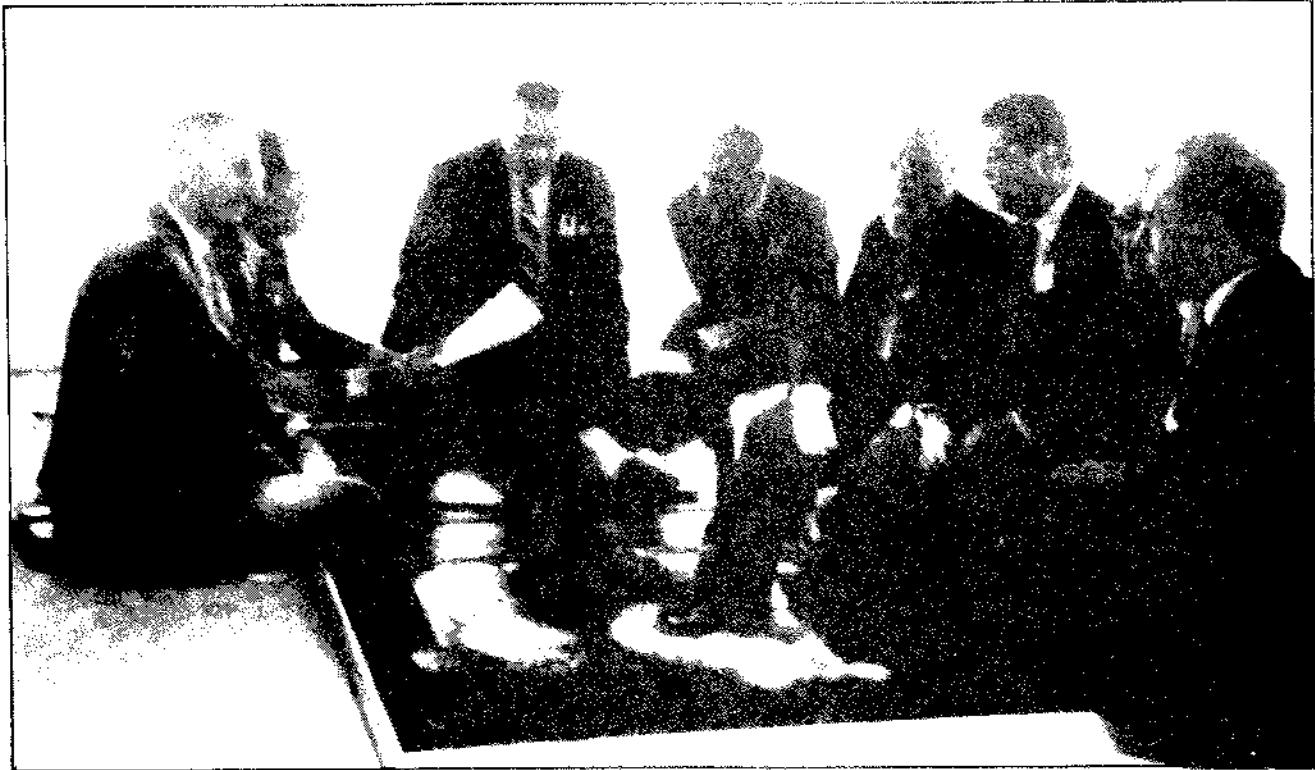


...la foule,

évêques, des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, et d'une partie de la presse de droite.

### REACTIONS TRES VIVES DES EVEQUES, DES A.P.E.L., DE LA PRESSE DE DROITE

Les évêques multiplient les mandements et les lettres pastorales, vous êtes tous ici des gens très informés et vous savez qu'un mandement et une lettre pastorale ce n'est pas une déclaration dans un journal. Un mandement ou une lettre pastorale, c'est un document qui doit être lu dans les églises du diocèse. « C'est une campagne inopportune et injuste », écrit l'évêque de Bayonne, qui ajoute « nous souhaitons que tous les chrétiens qui pourraient être sollicités de figurer sur les listes de pétitions, refusent avec délicatesse et fermeté d'entrer dans cette voie périlleuse ». « Nous demandons à tous les catholiques et spécialement aux parents de ne pas signer cette pétition car il ne peut y avoir de vraie paix scolaire que dans le respect des droits de toutes les familles françaises » déclare le cardinal LIENARD archevêque de Lille. L'évêque de Nancy lui, est beaucoup plus précis et beaucoup plus catégorique, il avance les principes que nombre d'évêques reprendront à leur compte dans les jours suivants. « ne faut pas signer la pétition, écrit-il, signer c'est s'engager, signer c'est se faire signer, signer c'est faire le jeu du Parti Communiste, signer c'est trahir l'Eglise. Aucun catholique, ne peut et ne doit en conscience, quelles que soient les pressions exercées sur lui, apposer sa signature au texte qui lui sera proposé. C'est une question de fidélité à l'Eglise ». D'ailleurs, ajoutait l'évêque de Poitiers, « il est odieux de se dresser contre la loi ». Sans doute l'évêque de Poitiers avait-il oublié la grève de l'impôt, lancée en 1947 par l'évêque de Luchon Monseigneur Cazaux, sans doute avait-il oublié la déclaration des cardinaux et archevêques de France du 10 mars 1945, qui disait « les lois de Laïcité sont injustes, (et pas seulement la loi scolaire, ils énuméraient la loi scolaire, la loi sur le divorce, la loi sur la Laïcisation des hôpitaux) elles sont injustes parce qu'elles sont contraires à nos intérêts temporels et spirituels, dès lors les lois de laïcité, ne sont pas des lois, elles n'ont de la loi que le nom, un nom usurpé, elles ne sont



*les responsables avant de monter à la tribune*

que des corruptions de la loi, des violences plutôt que des lois », je pourrais multiplier les exemples d'interventions des évêques, j'en resterai là. Mais tout était soigneusement orchestré, et tout ceci était appuyé et prolongé par les Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre, qui dans deux manifestations successives, menaient deux actions complémentaires : d'abord, tout faire pour empêcher les gens de signer la pétition, et ensuite dans un deuxième temps, deux mois plus tard, tout faire pour discréditer les résultats de la pétition.

#### A - D'abord empêcher de signer

Dans une circulaire du 27 janvier 1960, c'est-à-dire avant le lancement même qui avait été d'ailleurs retardé d'une semaine, à cause des événements d'Algier que j'évoquais tout à l'heure, circulaire adressée à toutes ses Unions académiques et départementales le Président de l'Union nationale des A.P.E.L. maître Robert, annonçait le lancement prochain de la pétition, en donnant le texte, décrivait les diverses phases de notre campagne, et indiquait les moyens pour y répondre.

« Sur ce point, précisait-il, il y a lieu de considérer :

1- que les agents actifs de cette campagne vont être les instituteurs d'une part, et les militants du Parti communiste d'autre part ;

2- qu'on veut faire coiffer cette campagne par la municipalité et les élus locaux ;

3- qu'on essaie de faire pression sur les parents par l'intermédiaire des maîtres de leurs enfants, on en tire là, ajoutait-il, les consignes suivantes : alerter immédiatement tous les élus locaux favorables, afin de dénoncer le double chantage politique et scolaire, organiser une contre propagande locale dénonçant le côté politique de la manœuvre, cette contre propagande disait-il aurait comme leitmotiv : attention ! ne vous laissez pas ficher ».

#### B- Jeter le discrédit sur la pétition

Cet effort pour empêcher les catholiques de signer, aboutit à un échec et le 13 mars, soit un mois après le lancement de la pétition, celle-ci a déjà recueilli plus de 6 millions de signatures. Dans les départements

de l'Ouest les résultats sont excellents ; dans 15 départements le nombre de signatures dépasse la majorité absolue des suffrages exprimés au deuxième tour des législatives du 30 novembre 1958, alors puisqu'ils n'ont pas réussi à empêcher les gens de signer, nos adversaires essaient de jeter le discrédit sur la pétition et d'en contester la valeur en affirmant que les signatures auraient été arrachées sous la pression.

Le Figaro du 6 mars donne le ton, sous la plume généralement mieux inspirée du révérand père RIQUET. « Toutes les ruses, écrit-il, toutes les contraintes, tous les chantages, sont mis en oeuvre pour obtenir des signatures. Tel est le référendum sans garantie, (c'est une formule qu'on retrouvera souvent) tel est le référendum sans loyauté par lequel on prétend faire échec, à une loi régulièrement votée ». Dans une nouvelle circulaire le Président des APEL demande à ses militants de lui signaler les faits de pression en précisant :

1) s'ils émanent de professeurs, d'instituteurs, de délégués cantonaux, de militants politiques,

2) s'ils ont eu lieu pendant la classe, à la mairie, au cours des visites domiciliaires,

3) la nature exacte des procédés d'intimidation. Je vais en citer quelques uns, parce qu'ils sont quand même étranges et curieux (ces gens là se faisaient une curieuse idée de la mentalité et de la responsabilité des enseignants) : menaces de représailles scolaires, refus de bourses par exemple, menaces de représailles administratives en particulier par les instituteurs greffiers de mairie, (je pense que cela voulait dire secrétaire de Mairie), refus de bon d'essence, menace de suppressions de certains avantages scolaires, cantines, fournitures, etc, dangers imaginaires sur la pétition etc.... « Tous ces renseignements resteront confidentiels ajoutait-il, ils n'ont pour but que de démontrer par la presse nationale et auprès de nos ministres, que le succès véritable de la pétition n'est dû qu'à une vaste escroquerie morale ».

Dans ces consignes, on relève trois griefs essentiels : 1- la pétition est une entreprise animée par le Parti communiste

C'est faux, les directives du Comité

National d'Action laïque sont très nettes. A tous les échelons, la pétition est placée sous la responsabilité exclusive des militants et des adhérents des cinq organisations du CNAL. Parmi les collecteurs de signatures, il y a certes des personnes de sensibilités diverses mais aucune n'intervient au titre d'un parti, comme représentant ou mandataire d'un parti.

2- Le CNAL a précisé à maintes reprises, publiquement comme dans ses circulaires internes que les élèves de nos écoles devaient être tenus soigneusement à l'écart du déroulement même de la pétition. Quant aux soit-disant pressions, elles ne sont pas dans les habitudes des enseignants, le fait d'ailleurs que le nombre des signatures, atteigne là 50 %, ailleurs 60 ou 70 % de la population montre bien que les gens restaient libre de signer ou non.

3- « Ne vous laissez pas ficher », là on exploite la peur et là aussi les consignes du CNAL sont très précises. A la fin de la pétition dans chaque commune ou localité on établit, au cours d'une petite réunion, ce qu'on appelle un procès verbal de cloture qui est signé soit par le bureau, soit par les représentants des cinq organisations. Un exemplaire de ce procès verbal est adressé au Comité départemental d'action laïque, au maire, au conseiller général, aux parlementaires, à l'Inspecteur d'académie, au Préfet. L'un ou les cahiers de pétition, sont alors clos devant le public présent, placé dans une chemise de papier sur laquelle on appose les scellés et adressés avec le procès verbal de clôture au comité départemental d'action laïque. Toutes les précautions étaient donc prises pour écarter toute possibilité ultérieure d'établir un fichier. D'ailleurs, il apparaît bien que le Président des APEL ait reçu peu de réponses à son questionnaire. Si l'on se réfère aux deux articles, « Echos sur la campagne de pétition du CNAL » et « l'école et la Loi » publiés à ce sujet par La Croix des 7 mars et 22 avril, on retrouve bien dans ces deux articles les arguments préétablis des APEL mais sans la moindre précision sur la commune ou le nom des intéressés, ce qui donne par exemple ceci : dans un village de l'Aisne les consignes du CNAL ont été répétées à son de cloche par le garde champêtre. On dit « dans un village de l'Aisne » mais on ne dit pas lequel. Dans une localité des



*Le serment laïc*

Vosges, c'est l'institutrice qui fait le porte-à-porte « n'y a-t-il pas là, un inadmissible moyen de pression », on ne donne pas le nom de la localité des Vosges, on ne donne pas de précision sur l'institutrice, on ne donne aucune indication. Dans l'Aisne, on fait comprendre aux parents hésitants que s'ils ne signaient pas, leurs enfants ne bénéficieraient pas longtemps du régime des bourses. La même chose c'est très général, c'est très vague, on reprend ce qui était annoncé dans la circulaire mais on ne donne aucune précision.

#### **LA PÉTITION : 10 813 697 SIGNATURES**

Malgré ou peut-être grâce à ces menaces, la pétition connut un très grand succès. Puisqu'elle permit de recueillir 10 812 697 signatures qui dans 64 départements dépassaient largement la majorité absolue des votants aux législatives du 30 novembre 1958. Je pense que l'on vous a distribué tout à l'heure, le tableau de la France laïque. On vous a donné aussi le tableau du total des signatures, par département. Vous constaterez que pour les départements de forte concentration urbaine le pourcentage de

signatures est relativement plus bas que dans certains départements ruraux parce que c'était extrêmement difficile. Alors si vous regardez le tableau de la France laïque tel que nous l'avons publié dans la brochure l'année suivante, nous retrouvons Paris et la Région Parisienne en noir : ce sont les signatures, elle n'atteignent pas la majorité absolue des votants aux élections législatives, pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure : nous sommes dans une région de forte concentration urbaine. Puis vous avez tout l'Ouest, les 13 départements de l'Ouest, sauf les Côtes du Nord, où il y a une population ouvrière, des milieux de pêcheurs, tout l'ouest a été profondément marqué, ce n'est pas surprenant, c'est là qu'on trouve au fond le fort pourcentage des écoles privées, la même chose pour les Pyrénées Atlantiques, pour la bordure sud du massif central, pour la Savoie et la Haute Savoie, plus surprenant peut-être la région de Lyon et Nice, et puis vous avez bien sûr les régions de l'Est, Alsace et Moselle, qui elles connaissent une situation particulière.

La clôture de la campagne fut prononcée le 21 mai sur le plan local et le 29 mai sur le plan départemental. Enfin, une grande manifestation

torique de la Nation. De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse ». L'après-midi à partir de quinze heures, se déroulait un grand rassemblement de masse regroupant plusieurs centaines de milliers de personnes, au parc de Vincennes, sur la pelouse de Reuilly, puisque le préfet de police, sur décision du Ministre de l'Intérieur, avait interdit le défilé que le CNAL avait projeté d'organiser sur le parcours traditionnel de la Nation à la République. Voilà la description de la pétition, à la fois ses motivations, sa préparation, son déroulement.

En conclusion, je dirai que la pétition a demandé un effort collectif, immense, et soutenu, qui avait fait l'unanimité au sein de nos organisations. Par exemple, si je me réfère au congrès du SNI, qui se tenait à Strasbourg, quelques semaines après, nos camarades minoritaires Georges FOURNIAL et Alfred SOREL nous disaient « nous voterons le rapport moral essentiellement parce que le bilan de l'action laïque ne permet à notre jugement aucune hésitation ». Et Paul DUTHEL, au nom des amis de l'Ecole émancipée déclarait « nous nous réjouissons sans réserve, de l'initiative d'organiser la pétition ». Bien sûr, fidèle à sa tradition, il émettait quelques critiques, et regrettait notamment que nous n'ayons pas défilé dans Paris même, ce qui l'a amené, après s'être satisfait de cette initiative, à voter contre le rapport moral. Mais sur le fond, dans la préparation et le déroulement il y a eu manifestement l'unanimité de toutes les organisations du CNAL, pour cette entreprise exceptionnelle.

Au lendemain de Vincennes, dans La Croix du 20 juin, Pierre LIMAGNE son rédacteur en chef, écrivait, « Pourquoi, tant de gens se donnent-ils tant de mal ? ». Et bien si tant de gens s'étaient donné tant de mal, c'est qu'ils croyaient profondément, à ce qu'ils faisaient, et si grâce à eux la pétition a connu un éclatant succès, c'était qu'elle était profondément révélatrice d'un état d'esprit général des enseignants, et de très larges couches de l'opinion à l'égard de l'école laïque. D'une école laïque perçue comme l'une des institutions essentielles de la République et qui reçoit à cette occasion une très large adhésion



populaire. Sur un plan plus général dans le contexte politique du moment, avec les événements d'Algérie qui avaient sensibilisé l'opinion sur les dangers qui en métropole même pouvaient atteindre la République et la démocratie, la pétition fut peut-être ressentie, comme l'une des premières grandes manifestations d'un renouveau laïque et démocratique.

**Jacques POMMATAU  
(Secrétaire Général de la FEN)**

Il est inutile de remercier par des grandes phrases Clément DURAND, je crois que son exposé est d'une telle richesse que ça devrait justifier entre nous une discussion, des questions précises, intéressantes, mais permettez-moi simplement en une minute ou deux, après que Clément ait évoqué ses souvenirs de responsable syndical et responsable de l'action laïque sur une période des années 59-60, d'évoquer pour ce qui me concerne d'une façon très modeste l'expérience vécue par un instituteur dans son village qui effectivement n'avait aucune fonction militante, aucune responsabilité syndicale et qui lui aussi avait reçu ces cahiers de pétition. C'est la première fois, d'ailleurs, que je reçois un cahier de pétition depuis 1960, et j'ai été très

émou tout à l'heure, en le revoyant. Alors tout simplement, je vais dire comment j'ai vécu ça moi dans mon village, un petit village de 500 habitants, de l'Ain du Bas BUGEY à 4 kms de Belet, siège de l'évêché, Belet, siège du plus grand collège privé du département, un village d'agriculteurs, mais de petits agriculteurs qui avaient une double activité, qui travaillaient à la ferme mais qui aussi travaillaient à l'usine. Il y avait une usine dans le village, une usine de ciment tenue par un patron dont le gendre était le maire du village, l'ingénieur en chef de l'usine était le président d'honneur des écoles, un autre ingénieur était trésorier des écoles et tous ces gens menaient bien évidemment tous leurs enfants au collège Lamartine privée catholique de Belet et le patron de l'usine était le président d'honneur de ces écoles, il avait l'habitude d'organiser chaque année, d'ailleurs, une distribution des prix à ses frais et subventionnait largement l'école. On a reçu la pétition et il a fallu organiser la pétition, nous l'avons organisée. Avec quelques militants laïques du village, qui étaient tous par ailleurs, employés de l'usine en question. Alors ce n'était pas tout à fait simple. Je me souviens personnellement, être allé moi-même parce que aucun des militants laïques du village n'aurait pu le faire, étant employé d'usine, être allé moi-même faire signer la pétition aux villes, parce que toutes ces personnes habitaient un quartier. C'était les vil-

les d'usine. Alors ce que tu disais tout à l'heure de ton couple d'instituteurs, j'ai connu cela moi aussi, dans des circonstances difficiles, j'en terminerais en disant, pour la fin de l'anecdote, c'est que tout ça s'est terminé d'abord au plan du village par la mise en minorité par l'Assemblée générale des écoles et du président d'honneur et du président c'est-à-dire tous les personnage importants du village et ça a créé disons quelques remous dans la commune, il fallait avoir un peu la folie de la jeunesse pour partir dans une telle aventure ce qui ne m'a pas empêché de rester en suite disons-le dans le même village sans avoir de difficultés avec ces personnalités. Puis ça aboutit à ce que cette signature de pétition a été ma première action militante au niveau syndical alors que je n'avais aucune responsabilité, mais l'année d'après, je me suis retrouvé secrétaire de canton, l'année suivante conseiller syndical, puis l'année d'après secrétaire de ma section départementale, c'était l'origine de mon engagement militant.

Voilà, je crois que peut-être on pourrait faire un tour de table par exemple, par des questions des uns et des autres.

Question : Quel âge avais-tu ?

Jacques POMMATAU : C'était en soixante, j'avais 28 ans, j'ai commencé tard ma carrière militante, tu vois.



annexe

# L'Ecole Laïque EN DANGER ! POURQUOI ?

**Denis FORESTIER**  
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS  
**Jean COTEREAU**

Président de la SECTION DE VINCENNES DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

L'expliqueront à tous les Citoyens de VINCENNES au cours de la

## GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

qui aura lieu, sous la présidence de JEANNE LEVY, Secrétaire de la Sous-Section du S.N.I. de VINCENNES.

**LUNDI 9 NOVEMBRE 1959**

à 20 h. 30

**SALLE PAUL-RUINEAU (Annexe de la Mairie)**  
41, Rue Raymond-de-Temple

Cette réunion est organisée par les Sections locales du

### Comité National d'Action Laïque :

- SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
- FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (SNI - SNES - SNET)
- LIGUE D'ENSEIGNEMENT
- avec le soutien des Organisations suivantes :
- UNION LOCALE CGT, et CGT EO
- FRATERNELLE DE L'OUVRAGE PENSÉE
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME — UNION RATIONALISTE
- PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS — PARTI RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE
- PARTI SOCIALISTE (PS) — PARTI SOCIALISTE AUTONOME
- PARTI DE L'UNION DE LA GAUCHE SOCIALE

**ENTRÉE LIBRE** — **ENTRÉE LIBRE**

### La Constitution française dispose

LA France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

(Constitution 1958 — Article 2)

### Le préambule de la Constitution de 1946 précise

LA Constitution se réfère en outre, dans son préambule, aux principes définis par la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, confirmée et complétée par le préambule de 1946.

En ce qui concerne l'enseignement, ce préambule de 1946 déclare :

LA Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'Etat.

### La loi portant séparation des Églises et de l'État stipule

LA République ne reconnaît, ne finance, ni ne subventionne aucun culte.

(Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'Etat — Article 2)

## Texte de la Pétition Nationale

NOUS soussignés, Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions,

PROTESTONS SOLENNELLEMENT contre la loi scolaire du 31 décembre 1959 qui détruit un équilibre de sagesse et une œuvre de concorde nationale, loi qui est contraire aux principes fondamentaux de la République Française et à l'évolution historique de la Nation.

PROTESTONS SOLENNELLEMENT contre cette loi qui apportera fatallement, si elle est appliquée, la division dans chaque commune alors qu'existe une école publique nationale et laïque accueillante à tous les enfants, respectueuse de toutes les croyances.

PROTESTONS SOLENNELLEMENT contre cette loi anti-republicaine qui va imposer aux contribuables, au seul profit des écoles privées et confessionnelles, un effort supplémentaire de près de 100 milliards de francs anciens par an.

NOUS soussignés Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions,

RÉCLAMONS l'abrogation de cette loi de division et DEMANDONS que l'effort scolaire de la Nation soit totalement réservé au développement et à la modernisation de l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse.

## Résultats de la Pétition Nationale proclamés le 19 juin 1960

1. AIN	98 760	52. HAUTE-MARNE	64 709
2. AISNE	154 011	53. MAYENNE	40 991
3. ALLIER	140 249	54. MEURTHE-ET-MOSSELLE	95 497
4. BASSES-ALPES	31 832	55. MEUSE	40 160
5. HAUTES-ALPES	28 218	56. MORBIHAN	83 320
6. ALPES-MARITIMES	103 096	57. MOSELLE	32 225
7. ARDÈCHE	60 728	58. NIÈVRE	84 556
8. ARDENNES	91 284	59. NORD	524 581
9. ARIÈGE	61 433	60. OISE	123 392
10. AUBE	84 039	61. ORNE	51 304
11. AUDE	112 519	62. PAS-DE-CALAIS	440 565
12. AVEYRON	63 305	63. PYRÉNÉES	155 597
13. BOUCHES-DU-RHÔNE	271 273	64. BASSES-PYRÉNÉES	113 223
14. CALVADOS	83 901	65. HAUTES-PYRÉNÉES	66 691
15. CANTAL	48 383	66. PYRÉNÉES-ORIENTALES	89 071
16. CHARENTE	114 557	67. BAS-RHIN	26 161
17. CHARENTE-MARITIME	127 613	68. HAUT-RHIN	15 259
18. CHER	81 746	69. RHÔNE	206 074
19. CORRÉZE	108 883	70. HAUTE-SAÔNE	61 661
20. CONSE	37 744	71. SAÔNE-ET-LOIRE	156 071
21. CÔTE-D'OR	97 149	72. SARTHE	109 453
22. CÔTES-DU-NORD	131 076	73. SAVOIE	74 008
23. CREUSE	77 084	74. HAUTE-SAVOIE	64 322
24. DORDOGNE	158 678	75. SEINE	879 906
25. DOUBS	82 534	76. SEINE-MARITIME	240 307
26. DRÔME	93 751	77. SEINE-ET-MARNE	122 039
27. EURE	93 833	78. SEINE-ET-OISE	466 019
28. EURE-ET-LOIR	79 788	79. DEUX-SÈVRES	82 464
29. FINISTERE	169 526	80. SOMME	162 818
30. GARD	132 008	81. TARN	95 883
31. HAUTE-GARONNE	182 770	82. TARN-ET-GARONNE	55 809
32. GERS	68 266	83. VAR	118 137
33. GIRODNE	239 263	84. VAUCLUSE	98 095
34. HÉRAULT	138 645	85. VENDÉE	57 936
35. ILE-ET-VILAINE	83 679	86. VIENNE	88 220
36. INDRE	79 671	87. HAUTE-VIENNE	134 539
37. INDRE-ET-LOIRE	95 661	88. VOSGES	109 382
38. ISÈRE	195 624	89. YONNE	97 450
39. JURA	63 238	90. BELFORT	27 298
40. LANDES	94 565	Total métropole	10 763 564
41. LOIR-ET-CHER	80 295	Signatures recueillies hors de France	50 137
42. LOIRE	163 098		
43. HAUTE-LOIRE	50 365		
44. LOIRE-ATLANTIQUE	115 647		
45. LOIRET	111 016		
46. LOT	52 874		
47. LOT-ET-GARONNE	92 050		
48. LOZÈRE	15 639		
49. MAINE-ET-LOIRE	63 000		
50. MANCHE	82 418		
51. MARNE	110 712		
		Total proclamé le 19 juin 1960	10 813 697
		Moins (1)	4

N.B. — En gras les départements ayant dépassé la majorité absolue des votants aux élections de novembre 1956.  
(1) Signatures sans valeur (voir « E.L. » n° 39, p. 222).

## LA LOI SCOLAIRE: Une étape dans l'entreprise de démantèlement de la République

“LES EVENEMENTS D'ALGER avaient amené le C.N.A.L. à différer la date antérieurement prévue le 6 Février pour le lancement de la campagne de pétition nationale contre la loi scolaire du 31 Décembre 1959. Les mêmes événements ont montré clairement qu'une fraction importante de la majorité parlementaire qui avait imposé au pays cette loi de division a manifesté, dès les premiers jours, son entière solidarité avec les émeutiers d'Alger dont le but était d'abattre ce qui reste de démocratie en France. Il est donc incontestable que pour ces éléments que rejette aujourd'hui la nation, l'opération scolaire n'était qu'une étape dans leur entreprise de démantèlement de la République.

“En conséquence, le C.N.A.L. décide de lancer le 13 Février, dans toutes les communes de France, sa pétition nationale de protestation. Au moment où le pays se dresse contre les factieux, le C.N.A.L. donne ainsi à tous les démocrates l'occasion de manifester en même temps leur attachement profond à la laïcité, à la République et à l'unité de la Nation.”

## soutiennent notre pétition nationale

### Le Parti Radical et Radical-Socialiste :

“ORS de notre entretien, vous m'avez demandé, au nom du C.N.A.L., de soumettre au Bureau du Parti radical, la demande d'accord que vous formuliez sur la campagne de pétition qu'organise le C.N.A.L. au mois de février.

Hier, le Bureau s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cet accord et a désigné René Billères et Claude Leclercq pour participer à votre conférence de presse du 4 février.

Le Secrétaire général adjoint : Pierre Brousse.

### Le Grand Orient de France :

“Le Grand Orient de France, après avoir pris connaissance de la pétition nationale que doit lancer le C.N.A.L. et des moyens proposés par celui-ci, en vue de recueillir les signatures :

1. approuve le texte de la pétition nationale,  
2. considère que la collecte des signatures doit être effectuée par tous les moyens à la disposition des militants laïques détenteurs des cahiers de pétition,

3. souhaite, étant donné l'importance de cette pétition, que le temps nécessaire soit accordé, en vue d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions.

Le Grand Orient de France appuiera, avec les moyens qui lui sont propres et de la façon la plus catégorique, la pétition nationale du C.N.A.L.

Le Président.

### Les Socialistes Indépendants

#### et Indépendants de Gauche :

“OMME suite à l'entretien que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous, hier matin, je vous informe que le Bureau Politique national des Socialistes Indépendants et des Indépendants de Gauche, unanime, a décidé d'apporter tout son concours à la campagne de pétition déclenchée dans toute la France pour protester contre le vote de la loi Debré d'aide à l'enseignement libre.

Des instructions dans ce sens, à nos élus et à nos présidents départementaux, partiront dès le 18 courant.

Vous pourrez bien trouver ci-joint un exemplaire de notre circulaire.

Le Président national : Louis-François Dubosc.

### Le Droit Humain :

“TOUT en restant fidèle à son idéal de tolérance, fondée sur une stricte neutralité, la Fédération française du Droit Humain proclame à nouveau son attachement indéfectible sans compromis aux principes de laïcité de l'École et de l'Etat qui ont présidé à sa naissance.

Elle se déclare, en conséquence, prête à lutter pour en assurer la restauration et la conservation.

Société de pensée et non société d'action, elle ne saurait imposer à chacun de ses membres l'adhésion préferentielle à une organisation qui ne serait pas de leur choix pour assurer avec le maximum d'efficacité le triomphe de l'idéal commun.

Mais elle constate avec la plus grande satisfaction que la totalité de ces organisations se sont mises unanimement d'accord au sein du C.N.A.L. pour engager une campagne nationale de pétition dans le but d'obtenir l'abrogation d'une loi contraire à la lettre et à l'esprit de la Constitution, et constituant un précédent dangereux en ce qui concerne le respect dû à la volonté populaire telle qu'elle s'est librement exprimée par référendum.

Elle s'engage, en conséquence, à faire tous ses efforts pour que cette campagne se traduise par un succès.

Le Président de la Fédération française du Droit Humain.

### La Fédération Nationale

#### des Combattants Républicains :

“NOUS vous confirmons l'entretien que nous venons d'avoir avec vous ce jour au siège du C.N.A.L.

\*Nous sommes absolument d'accord ;  
1. sur les buts et les objectifs ;  
2. sur le déroulement de l'action ;  
3. sur les termes de la pétition.

En conséquence, nous adressons les instructions dans ce sens à tous nos présidents de fédérations et sections départementales, afin de prendre contact avec les responsables du C.N.A.L. aux mêmes échelons, pour engager l'action en faveur de la pétition nationale.

Le Secrétaire général adjoint : Paul Le Pape.

### La C.G.T.-F.O. :

“IL ne m'a pas été possible, en raison des événements, de consulter comme prévu la Commission exécutive confédérale réunie le 29 janvier, à propos de la campagne de pétition contre la loi scolaire du 31 décembre 1959.

Je t'informe donc que le Bureau confédéral estime que la Confédération peut très bien engager ses adhérents à signer les cahiers, mais qu'il est unanimement contre la collecte des signatures à domicile.

Nos camarades pourraient être invités à aller déposer leurs signature dans des permanences tenues, par exemple, dans les mairies et dans les écoles.

Robert Bothereau.

“CES témoignages de sympathie, ces volontés d'action en faveur d'un idéal commun à tous, aideront nos camarades, nous en sommes persuadés, à mener leur campagne avec le maximum de ferveur et de résolution. L'enjeu en vaut la peine,

# Le Comité national d'action laïque s'adresse au Président de la République

La Ligue Française de l'Enseignement,  
La Fédération de l'Education Nationale,  
Le Syndicat National des Instituteurs,  
La Fédération Nationale des Délégués cantonaux,  
La Fédération Nationale des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques,

groupés dans le COMITE NATIONAL D'ACTION LAIQUE à

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la déclaration faite récemment devant l'Assemblée nationale par M. le Premier Ministre, et les informations données par la presse. Celles-ci nous amènent à penser que des mesures seraient actuellement envisagées en vue d'établir des rapports nouveaux entre l'Etat et l'Enseignement privé.

Quel que soit le caractère de ces mesures, et quelque explication qu'on s'efforce d'en donner, nous devons vous dire l'émotion qu'elles ne manqueraient pas de provoquer dans de larges couches de l'opinion et les dangers qu'elles comporteraient.

Elles apparaîtraient d'abord comme une victoire de ceux qui, depuis la Libération, n'ont cessé de vouloir faire renaitre le régime scolaire de Vichy en attribuant des fonds publics à l'école privée.

Elles porteraient surtout une atteinte grave à l'idée que nous nous faisons du rôle de la nation en matière d'éducation.

La nation, selon nous, n'est pas la simple juxtaposition de diverses familles spirituelles. Elle englobe au contraire toutes ces familles dans une réalité humaine, plus grande et plus riche encore. Elle se doit donc, en tant que nation, de mettre à la disposition de tous les enfants, gratuitement et sans distinction, une éducation nationale qui respecte leur libre développement spirituel.

C'est l'idée, nous semble-t-il, qui a inspiré les républicains de 1886. "En instituant l'école laïque, aimait à rappeler F. Buisson, la République n'a pas fait œuvre de parti, elle a fait acte de nation".

La thèse de ceux qui, non seulement refusent d'accepter la laïcité des écoles publiques et organisent des écoles confessionnelles pour leurs enfants, mais encore invoquent leur mission d'éducation pour exiger la contribution des finances publiques aux frais de fonctionnement des écoles privées ne nous paraît pas admissible. Elle consiste purement et simplement à nier cette grande communauté qu'est la nation.

Si, en effet, à la faveur de circonstances passagères, cette thèse triomphait, il faudrait autant d'écoles publiques qu'il y a de familles spirituelles en France. Ce que l'on accorderait à la conviction catholique, il faudrait bien, tôt ou tard, l'accorder aux autres convictions religieuses, et plus généralement à toutes les convictions.

N'encouragerait-on pas alors, jusque dans le moindre village, la création de plusieurs écoles rivales, de confessions différentes, qui se disputeraient les enfants et risqueraient un jour de faire éclater la conscience nationale entre des idéaux divergents ?

Aussi estimons-nous que la nation ne doit pas s'associer matériellement, sous quelque forme que ce soit, à une entreprise de ségrégation sociale et de conquête spirituelle sous peine d'abandonner sa propre mission éducative.

Pour toutes ces raisons, nous croyons, Monsieur le Président de la République, que l'équilibre si sagement établi dans ce domaine par la III<sup>e</sup> République, doit être maintenu. En effet, la rupture de cet équilibre, déjà compromis dans un passé récent par des mesures contestables, aurait à plus ou moins longue échéance des conséquences graves dans notre pays qu'elles diviserait profondément.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments très déférents.

# Ges personnalités ont signé notre pétition nationale

## Personnalités politiques

M. Vincent AURIOL (ancien Président de la République), MM. Edouard DALADIER, Pierre MENDES-FRANCE, Guy MOLLET, Félix GAILLARD (anciens présidents du Conseil), M. Maurice THOREZ (ancien vice-président du Conseil), Mme Andrée VIENOT\*, MM. Edmond NAEGELEN\*, Edouard DEPREUX\*, Daniel MAYER\*, François MITTERAND (anciens ministres), Gaston DEFFERRE (maire de Marseille), Charles HERNU\*, Robert VERDIER\*.

Ainsi que les parlementaires radicaux, socialistes et communistes, qui ont voté contre la loi.

## Ecrivains et savants

Jean ROSTAND, Marcel PAGNOL (de l'Académie française), Raymond QUENEAU\* (de l'Académie Goncourt), Jean-Louis BORY\* et Roger IKOR (prix Goncourt), Claude AVELLINE, Jean PAINLEVE, Jean CASSOU\*, Charles VILDRAC\*, Marcel BOLL\* (physicien), Jean DEBIESSE\* et Francis PERRIN (physiciens), Henri LEFEBVRE\*, Jean GUEHENNO, Jacques KAYSER\* (historien), Lucien et Henriette PSI-CHARI (historiens), Pierre ABRAHAM\* (écrivain critique).

## Hauts universitaires

MM. Max SORRE\* et Aristide BESLAIS\* (anciens directeurs généraux du Premier Dégré), Gustave MONOD\* (ancien directeur général du Second Dégré), M. DONZELOT (ancien directeur général de l'Enseignement Supérieur), Albert BAYET\* (professeur honoraire à la Sorbonne, président de la Fédération de la Presse), Bernard LAVERGNE\* (professeur honoraire à la Sorbonne), Marcel BATAILLON (professeur au Collège de France), HADAMARD (professeur honoraire à la Sorbonne), SCHATZMAN (professeur Faculté), HAURIOU\* (professeur à la Sorbonne), JANKELEVITCH\*, Mlle MEZEIX (inspectrice générale honoraire), Jacques KABEMANANGARA (professeur Faculté), Mlle SOURGEN (inspectrice générale honoraire), Doyen CHATELET (Faculté des Sciences), Laurent SCHWARTZ, Henri WALLON (professeur au Collège de France), Ernest LABROUSSE (professeur à la Sorbonne), Marcel PRENANT\* (professeur à la Sorbonne), LEVY-BRUEHL\* (professeur à la Sorbonne), Henri LAUGIER\* (professeur à la Sorbonne, ancien secrétaire général adjoint de l'O.N.U.), Charles MONTER, Mme Emile POUPET-PECAUT\* (fille de Félix Pecaut), Léon DRESCH\* (professeur à la Sorbonne), M. FESSARD\* (professeur au Collège de France), Edouard PERROY (professeur à la Sorbonne).

## Justice et Barreau

MM. ROSSIGNOL et LYON-CAEN (premiers présidents honoraires de la Cour de Cassation), M. LINDON\* (avocat général près de la Cour de Cassation), Mme Henry TORRES\* (ancien président du Conseil supérieur de la R.T.F.), David WEILL, David LAMBERT, Robert BLUM.

## Journalistes et sociologues

Mme Jean BAYLET ("La Dépêche du Midi"), M. Bernard LECACHE ("Le Droit de Vivre", président de la L.I.C.A.), Pierre PARAF\*, l'équipe du "Canard enchaîné" avec Robert TRENO\*, Morvan LEBESQUE\*, Jean THEVENOT\*, Alfred SAUVY, Max POLFOUCHET\*, Alexis DANAN\*, Georges GOMBAULT (journaliste, professeur honoraire de Faculté), Georges DELBOS (secrétaire général adjoint de la L.I.C.A.), Georges FRIEDMAN (économiste), CEPEDA (économiste).

## Monde des arts

Mme et M. Claude AUTANT-LARA, Louis DAQUIN (metteurs en scène), Pierre LAROCHE\* et Marcel JEANDRE\* (critiques de cinéma), Jean EIFFEL\*, Jacques GRELLA\*, Robert ROCCA\*, Annette POIVRE\*, Raymond BUSSIERES\*, René-Louis LAFFORGUE, Yves CIAMPÌ (cinéaste), KAMB (dessinateur), Jean MITRY (metteur en scène), Alain RESNAIS (cinéaste), Carlo RIM (chansonnier), Nicole VEDRES\* (critique d'art), Michel ETCHEVERRY\* (artiste), Marcel HANOUN\* (cinéaste), REUCHESEL\* (musicien).

## Autres personnalités

M. BECART, Mme le docteur Yvette BINET-CHAIX (médecin-chef des dispensaires de Seine-et-Oise), MM. Raymond BOISSET, Paul COUDERC, Mme Raymonde CURIE, MM. FILLET (bibliothécaire, municipalité de Tours), LE GALL, LE LAY, Mme Germaine MARTIN-COMBES (fille d'Emile Combès), MM. Pierre MONATTE, PIOBETTA, PREVOT, THABAULT, ARENTZ\*, Mme BANDET\*, Mme CARRIVE-PECAUT\* (fille de Félix Pecaut), COURTOUX, Maurice DAVID\*, FRANCOIS\*, LEGLISE\*, Robert VOISIN\*, René ZAZZO\*, Michel BOURRELIER\* (éditeur), DESMARET\* (président Parents d'Elèves Second Dégré et Technique), Mme Paule MALROUX\*, Mme Jean ZAY\*, Mme Colette KAHN\* (secrétaire générale de la Ligue internationale des Droits de l'Homme).

(\*). Les personnalités dont le nom est suivi d'un astérisque étaient présentes à la conférence de presse.

# DISCUSSION

## • Antoine PROST :

D'abord une première question sur les rapports en 1959 avec le Ministre de l'Education Nationale, qui était BOULLOCHE parce que tu as beaucoup insisté sur le fait qu'il n'y avait pas eu de discussion avec DEBRE mais j'imagine qu'il y a eu des discussions avec BOULLOCHE et que ces discussions ne sont peut-être pas étrangères à la démission de BOULLOCHE au dernier moment.

## • Clément DURAND :

Oui nous avons eu deux, trois contacts avec le Premier ministre Michel DEBRE, dont le dernier était simplement une information. Le 4 décembre 1959, il avait reçu dans l'après midi d'abord le Cardinal FELTIN, archevêque de Paris et le CNAL ensuite, pour au fond nous informer que la loi était déposée sur le bureau de l'Assemblée, qu'elle allait être votée. Nous avons eu d'avantage de contacts avec BOULLOCHE qui était ministre de l'Education Nationale à ce moment là, aussi bien la FEN que le SNI, ainsi que les autres organisations du CNAL, nous avons souligné notre opposition très ferme aux dispositions qui étaient envisagées, et en particulier notre opposition catégorique aux contrats simples. Au début dans les premières discussions, encore que nous n'avons pas eu beaucoup de détails, les réponses qu'on nous faisait étaient extrêmement évasives, c'était précis sur les principes, mais c'était très évasif sur les modalités d'application. Il y avait eu aussi la commission LAPIE qui avait été constituée pour étudier soit disant les problèmes des rapports entre l'Etat et l'Enseignement privé. Le Syndicat national des instituteurs, je pense la FEN également, avait été reçu une fois par la commission LAPIE. Mais là non plus il n'y avait pas eu de discussion. Nous avions simplement exposé notre conception et notre opposition à une aide à l'enseignement privé mais c'était tout. Nous n'avons jamais connu exactement les conclusions de la commission LAPIE, à ce moment là nous ne les connaissons pas. Le Ministre de l'Education Nationale André BOULLOCHE ne nous les donnait pas non plus, je ne sais pas s'il les connaissait lui-même dans le détail, puisque au tout dernier moment il y a eu des discussions au sein du gouvernement, assez vives, sur la généralisation des contrats simples. Le contrat qui avait été retenu au départ c'était le contrat d'association ; à la fin, sous la pres-

sion de la hiérarchie catholique Michel DEBRE, a adopté le principe d'une généralisation des contrats simples qui donnaient une très grande liberté à l'enseignement privé puisqu'ils lui permettaient de recevoir pas mal de subides et lui laissaient une presque totale liberté. C'est au moment où la généralisation des contrats simples a été décidée, c'est sur ce point très précis qu'André BOULLOCHE a donné sa démission, quelques jours avant que le projet ne vienne devant l'Assemblée Nationale.

## • Etienne CAMY PEYRET :

C'est un sujet très passionnant, très important, dans lequel je me suis trouvé totalement impliqué. Mais c'est vrai que ayant milité dans le syndicalisme depuis la fin 1944, ayant été désigné, élu secrétaire général de la FEN de la Moselle dès 1947, ayant ensuite milité nationalement dans le SNET avant la fusion entre le SNES et le SNET en 1966, à l'époque j'avais des responsabilités nationales. J'ai été amené, étant fils d'instituteur, étant ancien instituteur moi-même, à m'inscrire effectivement dans la décision qu'a pris le CNAL à l'époque. Je crois d'ailleurs que effectivement l'histoire et d'ailleurs Clément DURAND l'a dit, l'histoire n'a pas commencé avec l'arrivée du nouveau gouvernement DEBRE en janvier 1959. Bien avant cela, il y avait eu des offensives auxquelles d'ailleurs les laïques et d'une façon générale les forces démocratiques qui en dehors de leurs sensibilités différentes et de leurs oppositions stratégiques ou tactiques avaient quand même, quand il le fallait des approches communes, en témoigne les textes votés par les états généraux de la France laïque, aussi bien en 1948 qu'en 1949, que l'appel pour le programme minimum du CNAL, de septembre 1955. Toutes ces questions témoignaient effectivement qu'il y avait à la fois une conviction et un potentiel de répliques parce qu'il peut y avoir l'un sans l'autre, mais là il y avait les deux choses qui créent précisément les conditions pour l'action. Alors, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de désillusions, mais les désillusions ne datent pas de 1940. D'ailleurs dans l'école du Grand Paris de décembre 61 tu as écrit Clément DURAND un article, que j'ai retrouvé, dans lequel tu parles des illusions de 1924, de 1936, de 1945, et il y a eu aussi cel-

les de 1951, et je me souviens du rassemblement de Lille où j'ai eu la chance de bavarder un petit peu directement avec Albert BAYET et il y a eu celles de 1956, ou en ce qui concerne la loi Barançé, en commission de l'Education Nationale le principe de son abrogation a été retenu, mais à l'Assemblée Nationale, il a manqué 20 voix pour que l'Assemblée retienne le principe de la mise à l'étude de l'abrogation de la loi Barançé. Pourtant il y avait eu après les élections du 2 janvier 1956 tout au moins sur le papier, une majorité républicaine mais là des voix radicales et des voix UDSR nous ont manqué. Parmi les voix de l'UDSR, il n'y a que 3 membres de l'UDSR qui nous ont été favorables c'est François MITERRAND, Roland DUMAS et puis un député d'Outre Mer, les 16 autres voix se sont dispersées et il a manqué des radicaux. Je veux dire que là, au-delà de cette conviction et de ce potentiel d'actions nous avons essayé toute une série de désillusions, de regrets qui se sont traduits par des condamnations, chacun à sa façon, je parle du congrès radical de septembre 1955 ou de novembre 1955 et de la célèbre déclaration de Mendès France sur la loi Barançé, que tout le monde doit avoir dans ses documents. J'ai une documentation importante sur toutes ces périodes qui est personnelle que je remettrai d'ailleurs à l'institut d'histoire du SNES, que nous avons créé l'année dernière. Ce que je voulais dire c'est que finalement nous sommes arrivés à cette décision concernant la pétition. D'abord, après ce qu'a dit Antoine PROST, deux précisions, la journée du 22 décembre [il a], la dernière page du journal Libération, grande journée pour la laïcité, avec le fameux chant de l'école laïque avec les notes), c'est vrai qu'elle n'a pas été facile celle-là. Elle a été précédée de toute une campagne contre ceux qui en avaient été les initiateurs et je dois dire d'ailleurs que le 21 ou 22 décembre, Monsieur BOULLOCHE a fait transmettre par tous ses Recteurs et ses Inspecteurs d'Académie, une directive mettant en garde les enseignants, contre la participation à cette journée. J'ai le texte de la directive de BOULLOCHE et il n'avait pas encore démissionné mais c'est vrai qu'il a démissionné quelques jours après, il n'empêche qu'il a donné cette directive qui est assez intéressante du point de vue de la conception, qu'avait un Ministre du gouvernement DEBRE, de ce qu'il appelait la neutralité politique. Ça c'est un premier point, et il est important aussi de le savoir, c'est une difficulté supplémentaire, qui s'est ajoutée à la

mise en route de la campagne, autrement dit il y avait une pression directe du Ministre sur les enseignants, et je me souviens que l'inspecteur d'académie de l'Oise, (j'étais à ce moment là dans l'Oise), l'a transmises à toute vitesse pour que nous ne participions pas à la journée.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est par rapport à la Commission LAPIE. C'est vrai que cette commission, Pierre Olivier LAPIE ancien Ministre de l'Education Nationale, a proposé pratiquement le schéma de la loi DEBRE, il suffit de comparer la conclusion avec les propositions de la commission LAPIE. Alors je précise une date : l'extrait du rapport de la commission LAPIE a été publié dans la revue de l'Education Nationale le 10 décembre 1959 et la conclusion de la commission LAPIE dans la Revue de l'Education Nationale du 17 décembre 1959, c'est-à-dire qu'elles ont été, (d'ailleurs le Monde en fait largement) état à l'époque, donc ces conclusions étaient connues, pas trop tôt comme tu l'as dit DURAND, mais nous savions déjà à quoi nous en tenir. Pourquoi ? Pour qu'elles leur servent d'alibi et de caution vaguement un peu unitaire. Clément DURAND tu m'excuseras mais le congrès de la FEN s'est tenu en novembre 1959 et nous étions d'ailleurs tous d'accord au SNET, il y avait une CA du SNET dont j'ai le compte-rendu interne là, avec les décisions qui ont été envoyées à LAURE, Secrétaire Général de la FEN. Mais nous avions été très alertés sur les dangers, sur les espèces de caution, que pouvait procurer cette commission LAPIE et au congrès de la FEN nous avons eu un échange je ne sais si tu t'en souviens, sur cette question, j'avais d'ailleurs cru devoir adresser à LAURE, une lettre interne dont j'ai gardé le double qui doit figurer dans les archives de la FEN, lui rappelant que sur le plan du département dans lequel j'étais et sur le plan du syndicat auquel j'appartenais, il y avait une unanimous pour exprimer plus qu'une méfiance par rapport aux travaux de cette commission.

Cela c'est un peu les préliminaires.

Au sujet de la pétition, si on veut porter une appréciation, je partage tout à fait ce qu'a dit Clément DURAND, c'est une grande action sans précédent sans doute, enfin je ne vais pas remonter à 1872 où les

difficultés de Jean MACE étaient tout autre. Fondée sur une prise en charge par tout un chacun à la base, c'est-à-dire à l'endroit où il est au contact de la population.

C'est une action qui effectivement répondait à une attente, non seulement à une attente des militants, parce qu'on pourrait dire, c'est à la limite une action de sommet un peu décentralisée aux militants départementaux, mais de tous les milieux. Les uns et les autres, faisaient bien la liaison entre la situation qui menaçait l'école avec la loi DEBRE et la situation qui régnait dans le pays au point de vue politique et social, c'est incontestable que cette liaison a été faite ; d'ailleurs si elle n'avait pas été faite nous n'aurions pas eu un tel succès. Autrement dit la pétition même si elle ne le disait pas effectivement, s'inscrivait dans une bataille de portée plus générale dont chacun, confusément ou clairement, mesurait la portée. C'est une action qui a effectivement demandé une grande mobilisation. A ce moment là j'étais dans l'Oise, je travaillais avec DESACHY, nous n'étions pas d'accord sur tout, mais nous avons fait beaucoup de choses importantes ensemble et de ce point de vue, il a fallu effectivement se prendre par la main et c'était pas du tout évident, a priori. C'est aussi une action, et ça il faut le dire, c'est un point de vue peut-être personnel que j'ai, mais je le ressens confusément, cette pétition a démontré que franchement les enseignants à quelque corps qu'ils appartiennent, qu'ils soient instituteurs ou professeurs, dans la mesure où leurs convictions étaient établies, ils étaient véritablement enracinés dans le pays. Je ne sais pas si c'est la même chose maintenant, ça mériterait un plus grand débat, mais il y avait un contact ; les enseignants avaient un enracinement, un prestige, n'en tirez pas de là que la pétition a été faussée par ce prestige et cet enracinement des enseignants, non pas du tout, ils avaient une sorte d'autorité naturelle, ils étaient d'avantage dans le bain des populations et du pays, les problèmes ne se posaient pas avec la même dimension, sans doute mais ils étaient davantage au contact, ils partageaient davantage les préoccupations et cela a contribué aussi au succès de la pétition.

Alors cette pétition, c'est vrai que ça a suscité finalement un grand espoir et dans la suite, cette mise en garde, cette volonté exprimée n'a pas débouché sur son propre terrain, je dis bien sur son propre terrain, mais il n'en n'est pas moins vrai qu'elle a, comme tu l'as dit, contribué à être le fond, la toile de fond de toute une série de batailles qui ont été menées, d'abord la bataille sur le développement des crédits pour l'école : sur le terrain,

dans notre syndicat, à l'échelon local on s'est battu pour un meilleur budget, pour faire en sorte que le système public soit pris en considération avec toute sa mission et ça la pétition en a été le support, de la même façon que, inconsciemment ou non, elle a été le support d'une résistance républicaine, alors que ça n'a pas empêché le développement de l'aide à l'enseignement privé sous toutes ses formes, il n'y a qu'à faire l'énumération que vous connaîtiez pour cœur, de tous les textes qui ont paru entre 1960 et 1980.

Mais si vous voulez on doit rester sur ce potentiel d'enrichissement qu'a constitué la pétition. Alors évidemment, il y aurait un grand sujet à aborder : aujourd'hui où en sommes-nous ? Peut-être ça fera l'objet d'un autre exposé. Moi je pense que pour être très bref là-dessus, il ne faut renoncer à rien, les temps ont changé, les conditions de la bataille ont changé, les conditions politiques ont changé, tout un certain nombre de choses ont changé, cependant il ne faut renoncer à rien, et avoir la conviction que les idées que nous avons avancées, pas toujours de la même façon, mais qui se rejoignent quand même sur la nécessité qu'il y a à mettre en place un Service Public d'éducation à la hauteur des exigences de l'heure, ces idées là, constituent quand même dans chacun de nous, un front commun. Alors il ne s'agit pas de se tourner vers l'école du passé, il s'agit de voir comment on peut reprendre les choses. C'est un travail ingrat, de longue haleine, reprendre l'avenir, et sur cette route il faut et il est indispensable que depuis la base, nous nous retrouvions ensemble pour travailler patiemment à la reconstitution d'un mouvement en profondeur. C'est vrai qu'il faut défendre le Service Public face à un libéralisme véritable Reagan qui se sert du mot de liberté pour, en fait, la confisquer. C'est vrai aussi qu'il faudra faire la clarté sur un certain nombre de choses. Mais cela dit, l'exemple de ce qui s'est passé en 1959, nous ne devons pas le perdre de vue et je crois que de ce point de vue cette rencontre d'aujourd'hui est bien venue.

## Clément DURAND :

Très brièvement. Je n'ai pas évoqué deux points sur la commission LAPIE, parce qu'elle n'a pas totalement orienté les conclusions du gouvernement. En ce qui concerne l'élaboration de la loi elle-même, je partage le sentiment de CAMY PEYRET : c'était vraiment la Commission alibi, tu as évoqué les rapports difficiles que vous avez eus avec elle, à un moment de mon exposé j'ai évoqué l'audition du SNI, sim-

plement une audition, qui a donné lieu à un conflit public avec le président de la commission. Je n'avais pas évoqué ce point là, je trouvais inutile de rentrer dans tous les détails, sauf si on me le demandait. Mais je partage ton analyse sur un point qui me paraît très intéressant : c'est qu'effectivement le succès de la pétition a montré l'adhésion de l'opinion, d'une très large couche de l'opinion en faveur de la démocratie, de la République et de l'école laïque ; mais cela déclenche aussi, très profondément, comme tu l'as dit, de l'enracinement des instituteurs et des enseignants, dans leur milieu.

Deuxième question brève, c'est sur la situation en Alsace et Moselle. Comment la pétition a été organisée dans cette partie de la France qui a un statut très particulier ?

Et puis ma troisième question c'est un peu sur le fond de l'interprétation de la loi DEBRE que vous venez d'aborder. Ce qui est assez frappant, je trouve rétrospectivement quand on examine cette loi DEBRE, vous venez de le dire, elle laisseait finalement un jeu relativement ouvert, au moins théoriquement y compris pour les partisans d'un service public uniifié, l'expression naîtra ensuite, dans la mesure où les contrats simples qui étaient la forme des contrats qu'il y a à la fois inacceptables pour les laïques, n'étaient que provisoires, il y avait donc parallèlement les contrats d'association. Alors ce que j'aimerais savoir c'est un petit peu qu'elle était votre position sur les contrats d'association, est-ce que vous auriez éventuellement accepté cette loi ou est-ce que vous l'auriez combattue avec moins de globalité si les contrats d'association avaient évidemment été acceptés. Et puis la loi DEBRE, comme certains de ses défenseurs même en 1961 et 1962 le déclaraient, la loi DEBRE c'était un peu une loi chauve-souris, elle pouvait évoluer dans un sens ou dans l'autre, les contrats simples étaient votés pour neuf ans, il y avait une période probatoire de trois ans et au bout des douze années, le Parlement devait être saisi à nouveau de l'ensemble du problème scolaire. La pétition a joué à ce moment là, elle aurait pu jouer son rôle non seulement sur le plan du renouveau démocratique, comme je l'ai évoqué tout à l'heure et comme tu l'as confirmé après, mais elle aurait pu jouer son rôle si le Président de la République de l'époque n'avait pas brusquement tranché en 1970 en faveur de la pénalisation des contrats simples, ce qui mettait fin à tout débat, à toute discussion et même à tout dialogue que nous avions amorcé. Mais ceci étant dit, la pétition représente effectivement un moment très important de notre action.

## Jean-Paul MARTIN :

Vous venez en partie de répondre à une question que je voulais vous poser. Mais je vais quand même la poser, d'une autre manière. J'en ai deux d'abord très brèves, avant d'aborder celle-ci.

La première un peu sur l'imaginaire de la pétition, vous avez fait allusion à la première pétition de Jean MACE qui était très ancienne à ce moment là. Je voudrais un peu savoir si vous pouvez préciser au moment où

les dirigeants du CNAL ont pris la décision de lancer cette pétition, s'il y avait souvenir d'autres pétitions du même genre ou d'autres contre-pétitions parce que je crois que l'enseignement catholique avait notamment à la libération, utilisé aussi ce mécanisme de la pétition ? Alors c'est un petit peu sur le choix de cette modalité d'action qui n'est quand même pas très courante que j'aimerais avoir quelques précisions de votre part.

Deuxième question brève, c'est sur la situation en Alsace et Moselle. Comment la pétition a été organisée dans cette partie de la France qui a un statut très particulier ?

Et puis ma troisième question c'est un peu sur le fond de l'interprétation de la loi DEBRE que vous venez d'aborder. Ce qui est assez frappant, je trouve rétrospectivement quand on examine cette loi DEBRE, vous venez de le dire, elle laisseait finalement un jeu relativement ouvert, au moins théoriquement y compris pour les partisans d'un service public uniifié, l'expression naîtra ensuite, dans la mesure où les contrats simples qui étaient la forme des contrats qu'il y a à la fois inacceptables pour les laïques, n'étaient que provisoires, il y avait donc parallèlement les contrats d'association. Alors ce que j'aimerais savoir c'est un petit peu qu'elle était votre position sur les contrats d'association, est-ce que vous auriez éventuellement accepté cette loi ou est-ce que vous l'auriez combattue avec moins de globalité si les contrats d'association avaient évidemment été acceptés. Et puis la loi DEBRE, comme certains de ses défenseurs même en 1961 et 1962 le déclaraient, la loi DEBRE c'était un peu une loi chauve-souris, elle pouvait évoluer dans un sens ou dans l'autre, les contrats simples étaient votés pour neuf ans, il y avait une période probatoire de trois ans et au bout des douze années, le Parlement devait être saisi à nouveau de l'ensemble du problème scolaire. La pétition a joué à ce moment là, elle aurait pu jouer son rôle non seulement sur le plan du renouveau démocratique, comme je l'ai évoqué tout à l'heure et comme tu l'as confirmé après, mais elle aurait pu jouer son rôle si le Président de la République de l'époque n'avait pas brusquement tranché en 1970 en faveur de la pénalisation des contrats simples, ce qui mettait fin à tout débat, à toute discussion et même à tout dialogue que nous avions amorcé. Mais ceci étant dit, la pétition représente effectivement un moment très important de notre action.

## Clément DURAND :

Je vais reprendre ici un dialogue que j'ai amorcé avec J.P. MARTIN depuis quelque temps. En ce qui concerne le souvenir de la pétition de Jean MACE, c'est sûr que c'était un souvenir présent à notre esprit en 1959, la pétition de Jean MACE dans nos milieux, dans les congrès

de la Ligue, était rappelée, elle apparaissait comme une manifestation extrêmement importante, originale, pas habituelle, pas traditionnelle et qui avait permis de faire avancer au fond les lois scolaires de 1881-1882 et 1886. Par conséquent, ce souvenir était précis et c'est parce que ce souvenir était précis, que nous avons retenu en 1959 l'idée d'une pétition.

Et nous ne nous sommes pas bornés à retenir l'idée d'une pétition. On peut retenir l'idée, on peut relancer l'idée, et puis laisser les choses aller, nous voulions faire quelque chose de beaucoup plus organisé, de beaucoup plus systématisé, de façon à voir si nous pouvions dégager une opinion largement favorable à l'école publique. C'est la raison pour laquelle nous avons pris des dispositions, que j'évoquais tout à l'heure. En Alsace et Moselle la pétition s'est développée dans des conditions extrêmement difficiles, du fait du statut particulier de ces départements.

#### **Etienne CAMY PEYRET :**

Je signale que la loi DEBRE vise explicitement, l'Alsace et la Moselle, non seulement il y a la législation spéciale à l'Alsace et Moselle, mais en plus de ça la loi DEBRE lui est applicable, c'est expressément bien précisé dans l'article 12 de la loi DEBRE.

#### **Clément DURAND :**

J.P. MARTIN a posé trois questions.

- Sur le souvenir de la pétition de Jean MACE, l'autre sur la pétition en Alsace et Moselle, je pense qu'on a apporté les compléments qu'il pouvait souhaiter.

Troisième question, sur la loi DEBRE. J'ai indiqué rapidement dans mon exposé tout à l'heure que pour nous la loi DEBRE c'était totalement différent, de tout ce qui avait eu lieu avant. C'était différent du décret Poinsot Chapuis, c'était différent des votes des conseils municipaux et des conseils généraux, c'était différent de la loi Barangé, c'était différent même de la loi MARIE, c'était vraiment la création de deux systèmes d'enseignement à finalités différentes. Et ça l'est toujours d'ailleurs. La loi DEBRE à notre avis, institue deux systèmes d'éducation concurrents. L'un laïque s'appuyant sur les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, au service de la nation. L'autre confessionnel donnant un enseignement conforme à la doctrine de l'Eglise, et dirigé par la Hiérarchie catholique et aujourd'hui encore quand on nous présente l'enseignement privé comme dirigé par des associations de parents d'élèves,

nous savons très bien les uns et les autres que c'est une fiction.

En réalité les véritables dirigeants ce ne sont pas les associations de parents d'élèves, ce sont les directions diocésaines donc indirectement la hiérarchie catholique. C'était cela notre opinion sur la loi DEBRE au départ, ça l'est toujours. L'article 1 de la loi DEBRE, à si vous voulez, une contradiction, il affirme que les établissements privés peuvent recevoir les enfants, tous les enfants, et respecter leur liberté de conscience, et en même temps il précise que ces établissements conservent leur caractère propre. Il y a là une contradiction, je crois que maintenant, il faudrait examiner très sérieusement, à la suite de l'évolution qui s'est quand même manifestée dans les dernières années, ce que signifie le caractère propre, il faudra le définir un jour, car c'est un point essentiel. Donc nous considérons que la loi DEBRE établit deux systèmes d'enseignement à finalités différentes.

- Nous étions effectivement très opposés aux contrats simples, tout était mauvais si vous voulez dans la loi, mais surtout les contrats simples parce que le contrat simple c'était celui qui permettait à l'enseignement privé de recevoir une aide de l'Etat sans l'obliger à la moindre contre partie. Nous étions par conséquent très opposés à sa pérennisation en 1970. Sur le reste, sur la philosophie profonde de la loi DEBRE alors là, je vais quand même me permettre de donner mon opinion personnelle. Nous avons pensé, après la pétition, dans les années qui ont suivi, que la loi DEBRE pouvait être une loi qui nous engagerait dans une évolution. Du fait qu'elle existait, et c'est le sens du colloque du CNAL de 1967, le mouvement laïque, les laïques ne pourraient pas se borner à demander comme certains le criaient au Bourget en 1982 l'abrogation des lois anti-laïques, c'est trop simple, présenté comme cela. C'est trop simple, nous ne pourrions pas le demander parce que nous ne pouvons pas à l'heure actuelle demander la suppression du traitement des maîtres, qui dans l'enseignement privé touchent un salaire payé par l'Etat. Ce serait sur le plan social créer une situation que l'opinion dans son ensemble ne comprendrait pas et en plus ce serait profondément injuste. Pour ces deux raisons je crois que ce n'est pas possible. Si on veut envisager une évolution qui pourrait nous amener vers un système national il n'est pas possible non plus de continuer à maintenir ce caractère propre de l'enseignement privé en tout cas il faudra le définir d'une manière très précise, on verra alors si on est d'accord ou pas d'accord. Enfin on ne pourra pas continuer non plus à payer les maîtres de

l'enseignement privé dans les conditions où on les paie maintenant. C'est là la contradiction et c'est là je crois que nos réflexions devront porter dans les années à venir, car je pense que nous ne pouvons pas abandonner notre objectif avec l'évolution de la société, avec l'évolution des mentalités, avec l'évolution qui se manifeste même à l'intérieur de l'enseignement privé qui n'est plus à 20 % près un enseignement confessionnel, qui n'est plus à mon avis, l'outil approprié pour le développement de la catéchèse. On doit pouvoir avec le développement et le rôle de la télévision dans la formation des jeunes, envisager un système national partant de la situation actuelle et évoluant vers une école nationale laïque, certains des intervenants ont lancé l'idée d'un pacte national laïque, la semaine dernière c'est-à-dire fin avril 1986, lors d'un colloque « laïcité 2000 ». Moi je veux bien à condition qu'il ne s'inspire pas du pacte scolaire belge. Oui à un pacte laïque dans lequel nous aurions les uns et les autres défini un certain nombre de valeurs. Il n'y a pas d'enseignement, il n'y a pas d'éducation sans finalités. Est-ce que nous pouvons être d'accord à l'heure actuelle, dans la situation actuelle en France, sur les finalités qui pourraient proposer un système national de l'enseignement. Je crois que c'est cela le problème.

Je crois que je déborde très largement. Il faudrait envisager cette réflexion. Je regrette d'ailleurs que dans ce qui s'est passé entre 1981 et 1984, en réalité il n'y ait pas eu de débat. Il n'y a pas eu de vrai débat. Il y a eu sur le plan public, de la part de nos adversaires, quelques-uns des arguments polémiques affligeants. Enfin si on veut étudier raisonnablement le problème, il y a un certain nombre d'éléments qui rentrent en ligne de compte, qu'il faut tenter sérieusement d'élucider. Par exemple, on doit se poser le problème, surtout au moment où on parle des consommateurs d'école, du rôle des parents. Il faut souligner aussi le rôle de la nation. La nation a un rôle, on l'évoquait dans notre lettre au Président de la République du 15 février 1959. Il faut par conséquent étudier le rôle de la nation en matière éducative, il faut étudier le rôle, la place des parents dans ce système, bien sûr et peut-être même faire intervenir d'autres éléments culturels dans la formation des jeunes, c'est une série de réflexions qui n'aboutiront pas tout de suite, mais je crois que ce sera utile de les engager et que cela nous permettrait de sortir de cette situation qui ne correspond plus aux exigences de la société actuelle. Peut-être aussi en distinguant par ordre d'enseignement, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

c'est complètement absurde dans certaines petites communes rurales par exemple, des communes de 3 ou 400 habitants de trouver une école publique et une école privée où dans les deux écoles on apprend bien sûr que l'eau bout à 100°, que la Loire fait un coude à Orléans, qu'il est défendu de tuer et de voler. Il y a un certain nombre de vérités qu'on enseigne dans l'une et dans l'autre et puis bien sûr, il y a un certain nombre d'autres valeurs et je crois que c'est là-dessus qu'il faudrait engager une réflexion très profonde.

#### **Alain BERGOUNIOU :**

Je voudrais vous poser une question un peu en amont, parce que dans l'exposé, le rappel historique, vous avez cité l'année 1956. Alors j'aimerais savoir comment le CNAL et la FEN et le SNI ont apprécié en 1956, 1957 les négociations qui avaient été ouvertes par le gouvernement Guy MOLLET, ou sous la responsabilité Guy MOLLET et notamment de Louis FAUCON, avec Rome sur la question scolaire. Avez-vous été tenu au courant régulièrement et qu'attendiez-vous de ces négociations et donc comment les avez-vous jugées ?

#### **Clément DURAND :**

En 1955 le Comité National d'Action laïque avait établi un programme que nous appelions un programme minimum et qui comprenait je crois cinq revendications extrêmement précises dont l'abrogation des lois Marie-Barangé, il y avait aussi l'abrogation de l'ordonnance BILLIOUX du 3 mars 1946 sur les associations familiales. Nous n'avons pas réussi à obtenir de l'Assemblée Nationale de l'époque ces abrogations, par suite d'un mouvement tournant de certains députés, radicaux en particulier, qui se trouvaient absents, ce n'était jamais les mêmes. Il y a eu je crois cinq ou six discussions en commission et d'une semaine à l'autre ils changeaient. Avec ce phénomène de rotation nous arrivions très près de la majorité mais nous ne l'atteignions pas. Et puis il y avait encore à ce moment là quelques députés d'Afrique qui eux aussi se relayait dans leur abstention. En ce qui concerne le point précis que vous avez évoqué, je dois dire que le CNAL n'a pas été tenu au courant. Il était au courant par la presse mais enfin nous n'avons pas été partie prenante et nous n'avons jamais eu d'informations précises sur ces contacts qui ont eu lieu.

A aucun moment donc, directement ou indirectement nous n'avons été appelés à donner notre avis. Nous n'avons eu aucune information précise en dehors de celles très vagues

que nous avions dans la presse, aucune indication précise sur les conversations, sur le caractère qu'elles ont pris, sur les points qu'elles ont fait surgir. Il y a quelque temps dans une lettre au Monde, Deixonne a fait référence à cette négociation. Mais il est resté très vague. Il faudrait je crois consulter les archives personnelles de Guy MOLLET, mais je ne sais pas si quelqu'un a pu le faire.

#### **Jacques GIRAUT :**

J'ai trois questions à poser. Tout d'abord dans l'organisation de la pétition, est-ce que les organisations qui ont été contactées pour appuyer, ont fait des propositions pour être en somme parmi celles qui organisaient aussi la pétition, parce que moi je m'interroge toujours, j'étais à ce moment là en maison de repos, quasiment un an, maison de repos de la MNEF donc par l'UNEF. Et je n'ai pas signé la pétition en question, je ne l'ai jamais vue, donc effectivement il y a des circuits qui ont fonctionné mais alors ce que je veux savoir, est-ce que l'UNEF, la CGT, FO... ont fait des propositions de prise en charge.

Deuxième question, c'est le problème de l'organisation de la manifestation de Vincennes, tu l'as dit très bien, interdiction du cortège, repli sur Reuilly : est-ce que c'est une manifestation organisée nationalement ou est-ce qu'il y a eu une prise en charge, notamment des relais locaux pour l'organisation de la manifestation parce que c'était une des premières fois qu'on utilisait Vincennes, et la pelouse de Reuilly à cette fin là et c'est quand même intéressant.

Et troisième question, c'est le problème des archives, est-ce qu'il y a des archives du CNAL portant tout cela, est-ce que ce sera consultable, ces cahiers de pétition qu'est-ce qu'ils sont devenus enfin voilà une série de questions qui intéressent principalement l'histoire.

#### **Charles MARTIAL :**

C'est sur le même sujet que je voudrais poser quelques questions à Clément DURAND. Parce que évidemment ton récit a été parfait, jusqu'au bout, mais je crois que GIRAUT a raison, il n'est pas inutile de sentir, de décrire l'atmosphère qui régnait sur la pelouse de Reuilly depuis le début jusqu'à la fin, et même les quelques craintes que nous avons eues à la fin. Ici il n'y a sans doute pas tellement de militants qui assistaient le 21 juin à la pelouse de Reuilly. Pour les jeunes je crois que c'est difficile de traduire l'enthousiasme qui régnait ce jour-là. Moi j'étais à la FEN à l'époque,

je venais d'arriver depuis deux ans. À la FEN on était trois permanents : il y avait le Secrétaire Général, il y avait le trésorier, Georges AULONG et il y avait le conseiller économique, c'était à peu près tout. Et on regardait arriver des camarades qui arrivaient avec leur casse-croûte souvent de la province en car, il y avait des centaines et des centaines de cars, et puis qui s'installaient sur leur banc, sur leurs traiteaux et puis qui écouteaient évidemment tous les débats, dans une atmosphère tout à fait enthousiaste, et puis ensuite on s'est rendu l'après-midi à la pelouse de Reuilly. A la pelouse de Reuilly pour l'organisation ça n'avait pas été une petite affaire. Car ça avait été un petit peu improvisé quand même puisqu'on ne pouvait pas faire un défilé dans Paris. On avait été obligé de monter des estrades en particulier une sorte de podium qui était planté sur deux poteaux qui ont eu à certains moments des défaillances dangereuses, et nous avons vu à certains moments sur la tribune tout à fait en haut où tu te trouvais Clément, où il y avait Georges AULONG, où il y avait le Secrétaire Général de la FEN, où il y avait Denis FORESTIER et nous avons vu cette tribune, tellement l'enthousiasme était grand, osciller et on a eu une peur terrible que tous nos militants nationaux s'effondrent de dix mètres de hauteur. Mais Jacques GIRAUT a eu raison de poser la question : l'organisation était impeccable du début à la fin. Pourquoi ? Parce que les délégations défilaient département par département, avec des pancartes, avec les militants principaux de la FEN mais pas seulement de la FEN, car tout à l'heure tu as posé la question des organisations syndicales, mon cher GIRAUT, je peux te dire qu'il y a eu dans la pétition laïque un cercle énorme de camarades de la CFTC de l'époque, qui étaient en voie de changer du reste, car DESCAMPS commençait à faire son apparition. Je connais un militant qui s'appelle René MATVET qui à Saint-Etienne militant de la CFTC de la Loire a fait avec les camarades du SNI et de la Loire le porte à porte qui s'en vante encore aujourd'hui, et qu'il n'a jamais renié. Il y avait donc je le répète un appui sérieux d'un certain nombre de confédérations, qu'on n'aurait même pas pensé voir dans la manifestation laïque. Alors c'est cet enthousiasme général je crois qu'il faut dégager, je vous parlerai tout à l'heure de la fin de la manif parce que c'est assez important aussi.

Mais je pense que Clément a très bien fait de donner avec précisions, toutes les précautions qui avaient été prises et je pense qu'il était un de ceux, un des maîtres d'œuvre qui ont soigneusement mis au point tout cela, sur la préparation, sur ce que j'appellerais la qualification, la

progression dans le temps, d'une action dans laquelle on veut engager l'ensemble des citoyens français.

Je dois dire quand même que ce n'est pas adaptable à toutes les situations, et que si nous devions refaire la même chose, aujourd'hui, ça se passerait différemment, mais je considère que cette manifestation a été effectivement une parfaite réussite qui était due aux camarades qui l'avaient pensée si je puis dire syndicalement, politiquement, dans tous les domaines. Alors je voudrais dire aussi que ce qui en a assuré le succès c'est aussi l'aspect constamment maintenu sur le respect de l'enfant en dehors des opinions politiques ou même des appartenance syndicales ou religieuses. Ça a été vraiment le cadre de la manifestation. Mais je voudrais poser une question à Clément DURAND : après cette immense manifestation dont toute la presse a parlé, quel a été le résultat, sur le gouvernement et sur DE GAULLE en particulier, voilà la dernière question que je voulais poser.

#### **Etienne CAMY PEYRET :**

À l'époque on peut même affirmer qu'il y avait des ultras de droite qui étaient contre la loi DEBRE parce qu'ils la trouvaient insuffisante. J'ai lu l'article de Jean LEGENDRE député de l'Oise dans le progrès de l'Oise du 19 décembre 59, il dit « la loi DEBRE ça ne vaut rien. »

Sur ce point il y a eu de nombreux articles : avec comme leit-motiv, l'idée que seule la chrétienté peut sauver le monde du communisme, et que la loi DEBRE ce n'était pas suffisant. De ce point de vue là, pour certains, la loi DEBRE pouvait apparaître comme un moindre mal. Ce n'est pas l'attitude qu'a pris le CNAL. C'était d'autant plus méritoire que, même avant 1956, la thèse se répandait selon laquelle la laïcité n'était pas un problème à l'ordre du jour. Ainsi Maurice DUVERGER dans le Monde du 1er février 1956, écrit, « les problèmes fondamentaux posés à la nouvelle assemblée, c'est-à-dire l'assemblée issue du 2 janvier 1956, où il y avait une majorité laïque, incontestable, les problèmes fondamentaux posés à la nouvelle assemblée s'appellent Algérie, expansion économique, détenté internationale. » L'abrogation de la loi BARANGE, n'y figure pas, ceux qui l'exigent « font preuve d'aveuglement. » Et ça c'était quelques mois après la signature, après la publication du programme minimum du CNAL. Donc on n'était pas dans un environnement facile pour mener toute cette bataille.

Sur les perspectives après la loi DEBRE, j'ai cité tout à l'heure le papier de Clément DURAND dans

l'école du Grand Paris de novembre 1961, déjà, tu étais très clair, tu disais pour sortir de l'anarchie actuelle, une seule solution : la nationalisation de l'enseignement et tu expliquais que depuis la rentrée, il n'est plus possible de faire simplement machine arrière et de revenir au statu quo ante. Cela n'a plus aucun sens aujourd'hui. Nous sommes maintenant en présence d'une situation toute nouvelle, près de la moitié des écoles privées sont ou vont être dans les jours qui viennent placés sous contrat plus de 15 000 maîtres privés sont payés par l'Etat, alors au nom des droits acquis il sera bien difficile demain de retirer aux intéressés cette aide et ce traitement et tu développais des thèses sur la nationalisation, thèses qui ensuite ont fait leur chemin. Et qui je crois tout au moins à l'instant où elles ont été élaborées, ont révélé un accord profond.

Alors simplement, ce qu'on peut peut-être regretter, c'est que les événements et les situations ont permis que des idées que nous avons avancées puissent être récupérées au nom de la liberté. C'est le grand succès des manifestations de 1984, de ce que l'on peut appeler la base, mais aussi en fait, les cléricaux et le pouvoir politique. Qui a su très habilement annexer le mot liberté pour mener la campagne qu'il a menée et c'est peut-être sur ce point que nous aurions pu, en tout cas, devrons pour l'avenir donner un certain nombre d'explications. Effectivement qu'est-ce que c'est la liberté en matière de l'enseignement. Donc de ce point de vue il y a effectivement dans le futur, des éclaircissements à poser en se situant effectivement à une époque nouvelle. On pourrait écrire un éditorial aujourd'hui novembre 1986, la situation n'est plus la même qu'hier et par conséquent il faut prendre en main cette situation en faisant des propositions inédites, nouvelles, tenant compte des changements qui sont apparus sans pour cela comme le dit MARTIAL jeter l'enfant avec l'eau du bain.

de pétitions et des procès verbaux des comités départementaux. Il y avait à la FEN un procès verbal de clôture sur le plan local, un procès verbal de clôture sur le plan départemental et tout ceci a été rassemblé par conséquent le 19 juin. Tous ces cahiers d'ailleurs, sont la propriété des organismes constitutifs du Comité National d'Action Laïque. Ces cahiers nous les avons eus par paquets, ils étaient ficelés par département et à l'assemblée des pétitionnaires le matin à la porte de Versailles, un délégué par département montait à la tribune avec son paquet de cahiers. Ils ont été un moment versés aux archives, c'était archivé par le Syndicat National des Instituteurs, à la Maison des Instituteurs. Le procès verbal, les procès verbaux de clôture bien sûr, nous les avons transmis au ministère de l'Education Nationale naturellement.

#### Jacques POMMATAU :

Je crois qu'il faudrait interroger l'actuel responsable de l'organisation du Syndicat National des Instituteurs, je suppose, enfin je n'imagine pas qu'ils aient jamais été détruits. En tant qu'ancien trésorier du SNI, je témoigne que lorsqu'on a déménagé de la rue du 94 rue de l'Université au 209 Boulevard Saint-Germain, toutes les archives ont été stockées au 3 rue de la Rochechouart, c'est-à-dire la Maison des Instituteurs, dans les caves rue de la Rochechouart et j'imagine qu'elles y sont encore. Je pense qu'il devrait être facile de les trouver, parce que ces archives ont été classées depuis correctement. Donc, je pense qu'elles sont encore là-bas très probablement mais qu'elles n'ont pas été retouchées depuis l'époque. Il faudrait effectivement faire la recherche, on a un documentaliste de la FEN là, qui va peut-être se mettre en relation avec le documentaliste du SNI pour essayer de faire retrouver tout ça.

#### Clément DURAND :

Je crois qu'effectivement, il faudra les rechercher c'est d'ailleurs un des intérêts de la réunion de ce matin, c'est que nous nous rendons compte que la pétition laïque a été une étape extrêmement importante, mais que cette étape aujourd'hui doit être reprise et prolongée sur certains points qui ont d'ailleurs été évoqués et sur lesquels il faudra se livrer à quelques approfondissements. En ce qui concerne l'organisation de la manifestation du 19 juin, c'était organisé nationalement, par le CNAL sur le plan national, aussi bien le matin à la porte de Versailles que l'après-midi à Vincennes. Et effectivement la manifestation de

Vincennes avait été quelque peu improvisée, puisque au tout dernier moment le ministre de l'Intérieur de l'époque qui était je crois Monsieur Roger FREY avait interdit le défilé de la Nation à la République et on nous avait proposé Vincennes mais ça exigeait un travail rapide, au dernier moment. La manifestation l'après-midi à Vincennes qui devait commencer vers quinze heures étant donné la foule qu'il y avait, les départements avec leurs banderoles, avec tous les appareils, les militants qui étaient là et qui tenaient effectivement à passer avec leurs banderoles qui indiquaient le nombre de signatures devant la tribune a été au fond un défilé qui a duré tout l'après-midi. Et qui effectivement se déroulait dans un très grand enthousiasme.

On a mis quelques semaines à nous répondre et puis on nous a annoncé qu'une délégation du Parti Communiste souhaitait nous rencontrer. Nous avons reçu cette délégation. On nous a dit « camarades si Maurice THOREZ avait prononcé exactement cette phrase, vous auriez raison d'être inquiet de vous étonner, mais il y a eu malheureusement une coquille dans l'impression de l'Humanité et il fallait lire non pas « l'expérience du CNAL n'est pas une expérience heureuse », mais « l'expérience du CNAL n'est pas une expérience heureuse ». Ce qui a sauté, soulignait à la fois effectivement certaines réticences, mais de toute façon soulignait aussi la valeur et l'importance que tous les partis politiques accordaient à cette manifestation, au déroulement même de cette pétition.

Je voudrais encore ajouter quelques mots par rapport aux réflexions que nous pouvons avoir maintenant, Charles MARTIAL a évoqué le problème d'une laïcité moderne, ce n'est pas la première fois qu'en parle. Albert BAYET lui-même avait fait une petite brochure sur « laïcité 20e siècle » et la Ligue fait un colloque sur « laïcité 2000 ». Il faut être attentif à cela. De toute façon je crois qu'il faut, pour nous, pour vous surtout, militants du CNAL maintenant, qui avez des responsabilités, éviter une espèce de dérive qui conduirait vers une forme de révisionnisme de la laïcité. Ce serait extrêmement fâcheux. Il ne faut pas confondre certains aspects de défense laïque et la conception même de la laïcité qui repose sur un esprit de libre examen. Par conséquent la laïcité comme tu le disais tout à l'heure ce n'est pas une idéologie, ce n'est pas un concept figé, c'est un mouvement de la pensée critique. Ce qui nous permet d'ailleurs d'aborder les grands problèmes de société tels qu'ils se posent maintenant.

Sur la liberté de l'enseignement qui a été évoquée tout à l'heure, je crois qu'effectivement nous avons là aussi, ce sera votre responsabilité, votre rôle, peut être à approfondir cette notion. Je reviens quand même à la discussion qui a eu lieu le 15 et 16 mars 1946, à la première Assemblée Constituante, débat qui a eu lieu pour demander l'introduction de la liberté de l'enseignement, dans la Constitution même. Débat qui a eu une très haute tenue. Les principaux responsables du MRP sont intervenus, mais aussi parmi les laïques Georges COIGNOT, Guy MOLLET, André

PHILIP, Pierre HERVE. Toutes les interventions étaient remarquables, mais celle qui sur le plan juridique, peut-être était la plus construite, la plus structurée, c'est celle de Pierre COT où il montrait que la liberté de l'enseignement contrairement à ce qu'avancent les partisans de l'enseignement privé n'est pas une liberté individuelle.

Enseigner ce n'est pas profiter d'une liberté individuelle, c'est exercer une fonction sociale ; et l'enseignant exerce cette fonction par délégation, par délégation d'une communauté nationale ou d'une communauté plus restreinte. Au moment où on envisage un système national d'éducation, cela reviendra inévitablement ou dans quelques mois ou dans quelques années. La liberté de l'enseignement c'est autre chose, c'est la possibilité pour un groupe d'ouvrir une école, ça n'a jamais été mis en cause. La prise en charge par l'Etat de cette école qui s'ouvre, alors c'est une autre question, c'est là qu'est le problème.

Mais en ce qui concerne la liberté d'enseignement je crois qu'il faudra effectivement reprendre cette argumentation et bien montrer qu'il ne s'agit pas d'une liberté individuelle, comme la liberté de conscience, comme la liberté de pensée, comme la liberté de circuler, "il s'agit de tout autre chose. Il faudra donc dissiper un certain nombre de confusions volontairement entretenuées pour maintenir un système qui est parfois contraire à la liberté..

#### Antoine PROST :

Je souhaiterais prolonger vers l'avvenir le propos de Clément DURAND, mais je ne le ferai pas parce que je pense que ça nous entraînerait trop loin, je voudrais apporter un témoignage et poser deux questions. Témoignage, j'y suis incité par ce qu'a dit Jacques POMMATAU et ce qu'a dit Charles MARTIAL sur la façon dont ils ont vécu ce moment là moi je dois dire que j'ai tout ignoré de la pétition mais absolument tout. A cette époque je crapahutais dans les Aurès. Ma deuxième fille est née le 3 février 1959, exactement dans la campagne des signatures de la pétition. Je l'ai appris par télégramme deux jours après le 5 février, c'est vous dire à quel point la classe saharienne où je crapahutais était loin de la France et je ne peux pas m'empêcher de me référer à ce qu'étaient mes préoccupations de l'époque, c'est quand même un peu étrange rétrospectivement de penser qu'il y a eu toute cette campagne toute cette mobilisation.

Il y a cinquante mille pétitions qui sont signées hors métropole. Je remarque d'abord que pour le

Comité National d'Action Laïque en 1960 les 3 départements d'Algérie ont cessé de faire partie de la métropole, ils ne se sont pas ajoutés à la suite. Et je voudrais savoir si ces cinquante mille signatures viennent d'Algérie, viennent de Tunisie, du Maroc de quel endroit viennent-elles ?

La loi n'était pas applicable à l'Algérie, mais le système scolaire et les lois laïques, elles étaient applicables en Algérie. Il y avait des sections du Syndicat National des Instituteurs en Algérie, et il y avait eu d'ailleurs des initiatives de la FEN et notamment du SNI et de Denis FORESTIER pour essayer de sortir la guerre d'Algérie de l'impassé où l'avait placée le tryptique de Guy MOLLET. Donc le milieu laïque n'était pas indifférent à la guerre d'Algérie et on ne peut même pas dire qu'il ait été seulement spectateur. Comment cela c'est arrangé. C'est ma première question.

Et puis dans la deuxième question, je serais heureux de savoir, c'est Charles MARTIAL qui m'incite à la poser parce que j'ai fait cours il y a quinze jours en licence sur l'évolution de Force Ouvrière, de la CGT et de la CFTC-CFDT de 1947 à 1968, et j'ai rencontré MATVET sur mon chemin, je me demande s'il y a eu dans les milieux de la CFTC dont DESCAMPS tu as raison n'était pas encore Secrétaire Général, mais c'était pour l'année d'après, s'il y a eu un large soutien ou si MATVET est une exception, si les gens de la Loire qui sont à la pointe de la minorité de la CFTC sont une exception, s'ils ont été suivis par d'autres. J'aurais voulu savoir aussi comment les Equipes Universitaires qui regroupaient des instituteurs catholiques ont réagi. Je parle des instituteurs, je ne parle pas de la paroisse universitaire. On peut poser la question aussi pour la paroisse universitaire. Ce qui m'intéresse le plus ce sont les équipes enseignantes.

#### Clément DURAND :

Non les cinquante mille ne visent pas l'Algérie, la pétition n'a pas été faite en Algérie, on n'a pas demandé à nos camarades de le faire. Effectivement nous avions des syndicats du SNI et de la FEN très vivants en Algérie, très forts et qui ont pris des positions quelquefois très courageuses dans l'affaire de la guerre d'Algérie. Parce qu'ils étaient dans une situation très difficile et très particulière on n'a pas envisagé de faire la pétition en Algérie d'autant plus que la loi ne s'appliquait pas à l'Algérie. Donc il n'y a pas eu de pétition si vous voulez en Algérie, bien que je reprends la for-

mule que tu as employée le mouvement laïque loin de là n'était pas indifférent à ce qui se passait et nous l'avons écrit à plusieurs reprises. J'ai retrouvé là un article de l'Ecole Libératrice dans lequel nous évoquions les événements d'Algérie de janvier 1960 c'est-à-dire l'affaire des barricades avec Laguillaud, Ortiz, etc. Ces mêmes événements montraient clairement qu'une fraction importante de la majorité qui avait imposé au pays cette loi de division a manifesté dès les premiers jours son entière solidarité avec les émeutiers d'Algérie, dont le but était d'abattre ce qui restait de démocratie en France. Il est incontestable que pour ces éléments l'opération scolaire n'était qu'une étape dans leur entreprise de démantèlement de la République. D'autant plus qu'on nous a fait craindre, et je pense que le danger a existé, la possibilité d'une intervention des éléments d'Algérie en métropole même et à Paris. Il y a peut-être eu une part d'intoxication mais dans l'opinion publique à ce moment-là, le danger était tout à fait ressenti. Par conséquent effectivement le mouvement laïque était loin d'être indifférent à ce qui se passait en Algérie et comme je le disais à la fin de ma présentation tout à l'heure je crois que la pétition a été une espèce d'élan, une espèce de sursaut à la fois sur le plan de la défense de l'Ecole publique mais aussi sur celui de la défense de la démocratie et de la République.

Sur le point plus précis de la position des Equipes enseignantes et de la Paroisse universitaire, leur position a été claire dès le départ ils étaient contre la loi DEBRE comme ils avaient été contre la loi BARANGE. Je me rappelle avoir fait une réunion en 1952 à Arpajon, dans la région parisienne. A la fin de la réunion un camarade s'est levé dans le fond de la salle, en disant qu'il était contre les subventions aux écoles privées, qu'il était contre la loi MARIE, qu'il était contre la loi BARANGE et qu'il était pourtant membre des Equipes enseignantes, et de la Paroisse universitaire. En ce qui concerne la pétition il est possible qu'ils aient participé à titre individuel. Mais en tous les cas, je sais qu'ils étaient contre en tant qu'Equipe enseignante de la Paroisse universitaire, ils étaient contre le principe même et de la loi BARANGE et de la loi DEBRE.

Ce qui explique d'ailleurs les articles de quelques uns d'entre eux l'an dernier à propos de la loi SAVARY sur les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé et surtout sur la position de la Hiérarchie catholique, ils étaient très vivement opposés. Ils étaient contre la position prise par la Hiérarchie catholique

pour les raisons que vous imaginez, que nous avons développées plusieurs fois, qui au fond la mettent aux côtés des éléments les plus droitiers de la droite la plus musclée, et la plus réactionnaire de ce pays, mais ça c'est leur problème.

#### Etienne CAMY PEYRET :

Sur la position effectivement des enseignants de la Paroisse universitaire, par ailleurs je vous signale pour la petite histoire que j'ai été amené le 26 novembre 1955, à participer à une conférence ; il y avait deux intervenants, c'était au moment des élections du 2 janvier 1956 et ces positions avaient été très claires concernant les menaces qui pesaient déjà sur la laïcité.

Deuxième point sur l'histoire de la guerre d'Algérie : d'abord la loi DEBRE ne s'applique pas à l'Algérie.

Et puis nous avions, certes la bataille sur la laïcité, mais au point de vue de la politique générale syndicale, il y avait aussi le problème de la guerre d'Algérie. Il faut voir ce qui se passait à cette époque-là, en France les positions que nous avions à prendre. Sur le fond on n'était pas tous entièrement d'accord mais c'était quand même une situation qui existait.

Enfin, il y avait d'autres départements d'Outre Mer Maroc, etc...

#### Jacques POMMATAU :

Je pense qu'il s'agit de ceux qu'on appelle maintenant, les isolés, qui sont des enseignants français dans toutes les parties du monde et ces enseignants français ont voulu effectivement participer par leur signature à la pétition. On a 40 000 enseignants adhérents à la FEN, par exemple dans le monde entier, mais on avait d'autres départements d'Outre Mer, qui étaient concernés par la pétition. Il y avait la Guadeloupe, et la Martinique qui étaient partie prenante bien sûr, qui ne sont pas comptabilisées ici et qui ont participé à la pétition.

#### Jacques POMMATAU :

Je vous remercie vivement et je remercie notamment Clément DURAND pour sa magnifique prestation.

# Réponses à quelques Questions

que vous vous posez peut-être  
sur le complément de retraite MRIFEN.

**Q** Qui peut souscrire au complément de retraite MRIFEN ?

**R** Tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture et des œuvres du CCOMCEN.

**Q** Mon conjoint peut-il aussi en bénéficier ?

**R** Oui, que vous soyez mariés ou concubins. Et cela, même s'il n'est pas fonctionnaire, même s'il n'exerce aucune profession.

**Q** Y a-t-il des avantages fiscaux liés au complément de retraite MRIFEN ?

**R** Oui. Ils sont fixés par la loi de finances annuelle. En 1987, le crédit d'impôt pouvait atteindre 1000 F plus 250 F par enfant à charge pour les cotisants.

A la retraite, les allocations-rentes ne sont prises en compte dans les revenus imposables que pour 50%, 40%, 30% de leur montant selon votre âge à la liquidation des droits.

**Q** Y a-t-il intérêt à souscrire en couple ?

**R** Oui. Souscrire en couple, c'est vous garantir mutuellement. En cas de décès, 100% des droits acquis par le défunt sont reversibles au conjoint ou au concubin ou à défaut aux enfants à charge.

**Q** A quel âge peut-on bénéficier du complément de retraite MRIFEN ?

**R** A partir de 55 ans si vous avez effectivement cessé votre activité et si vous avez cotisé pendant au moins 8 ans.

**Q** Combien d'options sont proposées par le complément de retraite MRIFEN ?

**R** La MRIFEN vous propose 8 options pour constituer un complément de retraite pouvant atteindre 4 000 F (actuels) par mois et par ménage, indexés sur les traitements de la Fonction Publique.

\*La Mutuelle Générale des PTT et la Fédération Nationale de Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'État viennent de choisir pour leurs adhérents le complément de retraite de la MRIFEN.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier,  
celui-ci deviendra donc le CREF,  
le complément de retraite  
auquel ont désormais droit  
trois millions de fonctionnaires.



ME CONCERNANT	CONCERNANT MON CONJOINT (et/ou CONCUBIN)
M., Mme, Mlle (1)	M., Mme, Mlle (1) (même non Éducation Nationale) (3)
Nom (en majuscules)	
Prénom	
Date de naissance	1   9
Age départ à la Retraite	ANS
Profession	
Établissement et lieu d'exercice (2)	(2) (3)
Domicile :	
Localité :	Bureau distributeur :
Code postal : _____	

(1) Barrer les mentions inutiles

(2) Préciser Ecole, Collège, Lycée mixte, etc.

(3) Si non Éducation Nationale préciser la profession ou (sans profession).



MUTUELLE RETRAITE  
DES INSTITUTEURS  
ET FONCTIONNAIRES  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

1 RUE PAUL BAUDRY, 75008 PARIS

Pour  
mieux vivre  
votre  
retraite